



**RAPPORT SUR LES  
ORIENTATIONS  
BUDGETAIRES 2019**

*Conseil Municipal du 18 mars 2019*

# Le rapport d'orientation budgétaire

Articles L.2312-1, L.5211-36 et Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018  
(Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018-2022)

Le Maire doit présenter au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur :

- Les orientations budgétaires ;
- Les engagements pluriannuels envisagés ;
- La structure et la gestion de la dette ;
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) ;
- Les évolutions des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
- Évolution du besoin de financement annuel, calculé comme les emprunts, minorés des remboursements de dette ;

Le projet de budget 2019 sera soumis au conseil municipal le 8 avril prochain.

# Présentation de la commune . les chiffres clés\*

Commune membre de la  
Communauté  
d'Agglomération du  
Libournais depuis 2012

25 491 habitants  
dont population  
des 3-16 ans : 4 252

Superficie : 2 063 ha  
Densité : 1 235 habitants /  
km<sup>2</sup>  
125 874 mètres de longueur  
de voirie

273 résidences  
secondaires  
2 160 logements sociaux  
12 431 logements

1 980 entreprises  
17 448 emplois

revenu moyen par  
habitant : 12 404,77 €  
(revenu moyen de la strate  
: 14 880,25 €)

# SOMMAIRE

<b>A.</b>	<b>La Méthodologie</b>	page 6
<b>B.</b>	<b>Les Principales dispositions de la Loi de Finances pour 2019</b>	page 9
<b>C.</b>	<b>La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs</b>	page 12
	1. Les charges de personnel	page 13
	2. Les effectifs	page 19
	3. Les rémunérations	page 23
	4. Les avantages en nature	page 26
	5. Le temps de travail	page 28
<b>C.</b>	<b>La structure de la dette consolidée</b>	page 31
	1. Les tableaux de bord	page 32
	2. Les caractéristiques de la dette	page 35

# SOMMAIRE

<b>D. Analyse rétrospective 2015-2017 et prospective 2018-2020</b>	page 41
1. Synthèse des éléments de rétrospective 2015-2017	page 42
2. Analyse prospective 2018 . 2020	page 46
3. Conclusion	page 67
<b>E. Les budgets annexes</b>	page 69
1. Service Public Local de l'Assainissement	page 70
2. Servie Public Local de l'Eau	page 76
3. Port de Libourne - Saint-Emilion	page 82
4. Festivités Actions Culturelles	page 87
<b>F. Les ratios</b>	page 91

---

# A.

## Méthodologie

# Le contexte s'imposant à la collectivité

## ▲ Contexte macro-économique

- ▲ Après une année 2017 marquée par une forte accélération de l'activité économique (+2%), **la croissance du PIB** français décélère en 2018 en se positionnant à **1,5%** selon l'Insee. Cette perspective de croissance devrait se maintenir en 2019 et 2020 (1,5% puis 1,6%).
- ▲ L'inflation est, quant à elle, à **2,1% en 2018** (contre 1,2% en 2017), sous l'effet notamment des prix de l'énergie, et devrait se replier à 1,7% en 2019 et en 2020.

## ▲ Environnement du secteur public local

- ▲ Après un prélèvement de 11,5 Mds " sur les collectivités, les lois de finances 2018 et 2019 ont initié une **stabilisation de l'enveloppe de DGF**. Des variations sont toutefois attendus au sein de cette enveloppe afin de participer au financement de la péréquation et au développement de l'intercommunalité.
- ▲ La loi de finances 2019 réforme **la dotation d'intercommunalité** en mettant notamment fin au système d'enveloppes par catégorie de EPCI. Des mécanismes de garanties sont mis en place afin de lisser les effets de la réforme.
- ▲ Chaque année, **le coefficient de revalorisation des bases de fiscalité** est indexé à l'inflation constatée de novembre N-1 à novembre N lors du vote la loi de finances. Ainsi, pour 2018, il a été fixé à 1,2% ; il sera plus dynamique **en 2019 (2,2%)** et sur les années à venir.
- ▲ **La réforme de la taxe d'habitation** n'impacte pas le produit perçu par les collectivités, le gouvernement ayant retenu la méthode du dégrèvement. L'année 2018 a été l'année de son lancement (dégrèvement de 30% pour les ménages concernés), et le processus continue en 2019 (65%), puis en 2020 (100% pour 80% des contribuables).
- ▲ Les collectivités dont les DRF sont supérieures à 60 M" ont contractualisées avec l'État afin de limiter l'évolution de leur DRF avec pour objectif une hausse annuelle limitée à 1,2% (modulable sur critères). Ces collectivités verront leur ratio de désendettement mis sous surveillance.

---

# Les objectifs et la méthodologie

---

## Les objectifs

- ▲ Analyser les indicateurs de gestion de la collectivité afin de mettre en évidence sa situation financière et anticiper une possible dégradation budgétaire à venir.
- ▲ Permettre de dégager des pistes de travail / fixer des objectifs cohérents pour améliorer les indicateurs financiers.
- ▲ Déterminer l'évolution des indicateurs financiers de la ville après intégration des données prévisionnelles

## La méthodologie

Les données renseignées :

- ▲ 2018 : Intégration des réalisations provisoires en attente du compte administratif.
- ▲ 2019 et suivants : intégration des éléments prévisionnels.



---

# B.

## Les principales dispositions de la Loi de Finances pour 2019

# Situation globale des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales

- ▲ Ils enregistrent une légère hausse (+ 70 M<sup>€</sup>) pour atteindre 48,2 Md<sup>€</sup>
- ▲ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est maintenue à **26,9 Md<sup>€</sup>** en 2019:

	LF 2016	LF 2017	LF 2018	LF 2019
DGF	33 221	30 860	26 960	26 948

- ▲ La DGF sera répartie en fonction des dynamiques de la population et des richesses, en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc communal (180 M<sup>€</sup>), en faveur des collectivités les plus fragiles
- ▲ Refonte de la dotation d'intercommunalité dès 2019 (1.5 Md<sup>€</sup> en 2018), qui prévoit une réalimentation annuelle à hauteur de 30 M<sup>€</sup>. Ces revalorisations sont financées par un prélèvement sur la dotation forfaitaire des communes (60%) et sur la dotation de compensation des intercommunalités (40%), soit une baisse de -2.22% de la dotation de compensation

# Les principales dispositions financières

- ▲ Dotations de soutien à l'investissement du bloc communal, maintenues au niveau de 1,8 Md"
  - “ Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) (bénéficiaires = communes et EPCI à fiscalité propre de . de 75 000 habitants) : **1 046 MÖ** (996 M” en 2018) ;
  - “ Dotation de Soutien à l'investissement Local (DSIL) : **570 MÖ** (655 M” en 2018) ;
  - “ Dotation politique de la Ville (DPV) : **150 MÖ** (stabilité par rapport à 2018) ;
  - “ Il est prévu de calquer les règles de la DETR sur celles de la DSIL, avec notamment la possibilité d'engager jusqu'à 10% des crédits de fonctionnement au titre des dépenses d'ingénierie.
- ▲ Enveloppe du FPIC figée à 1 milliard d'euros, pour la 4ème année consécutive
- ▲ D'autres dispositions sont prévues dans le Projet de Loi de Finances 2019 :
  - “ Hausse de 37 M” du FCTVA, en raison de la reprise de l'investissement local et report au 1er janvier 2020 de l'automatisation de la gestion du FCTVA ;
- ▲ Dispositions diverses impactant les collectivités :
  - “ Depuis le 1er octobre 2018, les passations de marchés publics sont 100 % numérisées ;
  - “ Au plus tard le 1er juillet 2019, obligation de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, « à titre gratuit » et « accessible par l'intermédiaire de télé services, et le cas échéant d'applications mobiles connectées à internet » (au plus tard le 1er juillet 2020 ou le 1er juillet 2022 pour les plus petites collectivités) ;

---

# B.

## La structure et l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

---

# 01

---

## Charges de personnel

---

# Les charges de personnel

---

Les charges de personnel (chapitre 012) constituent le premier poste de dépenses de la section de fonctionnement.

La diminution constatée depuis 2014 résulte des :

- Transferts des services Enfance/Petite Enfance à La Cali au 01/01/2015
- Transferts via la création de services communs Ville/Cali/CCAS des services Communication et Fiscalité en 2016
- Transferts via la création de services communs Ville/Cali/CCAS/CIAS des services DGS, Finances, DSI, DRH (au 01/01/2017), DST (patrimoine, secrétariat, Bureau d'études-SIG), Achat et commande publique, affaires juridiques (au 01/07/2017)

---

# Les charges de personnel

---

En 2018, les charges de personnel (chapitre 012) ont évolué de . 1,6 %.

L'objectif était fixé à 1,2% conformément aux recommandations du gouvernement.

Ce résultat bénéficie :

- Du maintien du gel du point d'indice en 2018.
- Du report à 2019 des mesures prévues au dispositif PPCR (Parcours Professionnels Carrières Rémunérations)
- D'un plan de recrutement à minima : 3 créations nettes de emplois en 2018.
- D'un GVT maîtrisé avec une forte diminution des promotions et avancements de grade.
- D'une diminution du paiement de heures supplémentaires (10%)

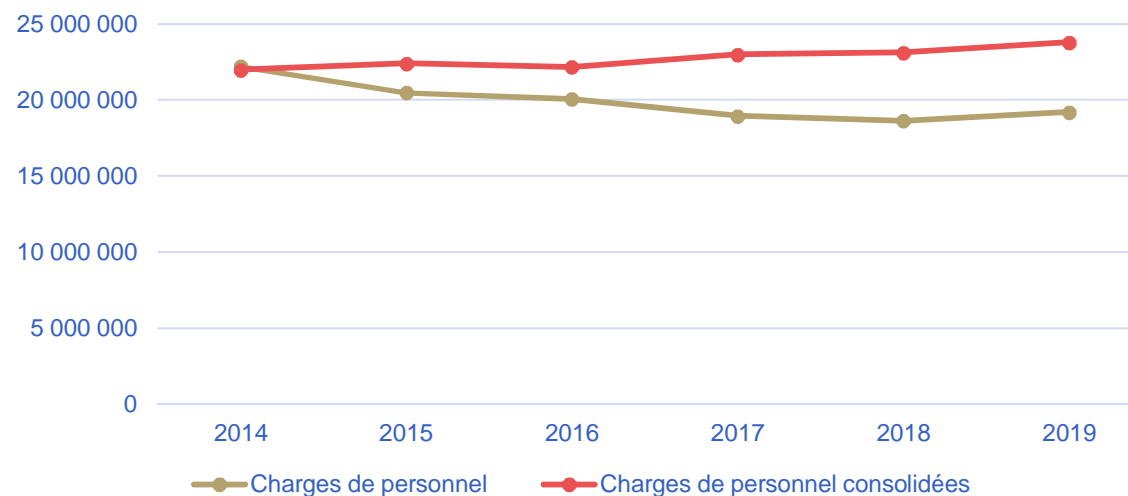
# Evolution des Charges de Personnel . chapitre 012

## . approche consolidée entre 2014 et 2019

Année	Coût charges de personnel	Coût charges de personnel consolidée
2014	22 217 000	21 976 000
2015	20 492 000	22 392 000
2016	20 063 000	22 163 000
2017*	18 947 000	22 986 000
2018 **	18 635 000	23 113 000
2019 (prévisionnel)	19 210 000	23 782 000

\* transfert personnel suite à mutualisation Ville/Cali des services DGS, Finances, DSI, DRH, Fiscalité, DST : patrimoine, secrétariat, BEG-SIG, Commande publique, juridique  
 \*\* Diminution de -1,6 % (prise en compte des transferts de juillet 2017 en année pleine = - 502 000 ”)

Evolution des charges de personnel 2014-2019  
 approche consolidée





# Evolution des Charges de Personnel . chapitre 012 . approche consolidée entre 2014 et 2019

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévisionnel 2019
Chapitre 012 Charges de personnel	22 217 014	20 492 565	20 063 983	18 947 671	18 635 912	19 210 000
Part des charges de personnel enfance jeunesse petite enfance prélevé sur l'AC	2 603 260	2 603 260	2 603 260	2 603 260	2 603 260	2 603 260
Part des charges de personnel des services mutualisés prélevé sur l'AC	0	0	183 649	2 022 106	2 509 916	2 650 954
Convention de gestion enfance, petite enfance jeunesse (2017) / mise à disposition agents Ville du service enfance à la Cali 2015-2019 (titre de recette Ville )	-2 822 700	-646 380	-628 054	- 555 501	- 604 175	- 650 000
Mise à disposition DGA à la Cali (titre de recette ville)	0	-35 487	-38 094	0	0	
Mise à disposition assistante DGA Ville à la Cali service économique (recette ville)	-21 031	-21 722	-21 456	-30 983	- 31 370	- 32 000
<b>TOTAL CHARGES DE PERSONNEL CONSOLIDEES</b>	<b>21 976 543</b>	<b>22 392 236</b>	<b>22 163 288</b>	<b>22 986 553</b>	<b>23 113 543</b>	<b>23 782 214</b>
Ecart en "		415 693	-228 948	823 265	126 990	668 671
Evolution annuelle en %		1,90 %	-1,02 %	3,71 %	0,55%	2,90 %
<b>Evolution annuelle moyenne de 2014 à 2019 en %</b>						1,61 %

# Les charges de personnel

En 2019, les charges de personnel augmenteront structurellement :

- GVT échelons et grade : + 155 000 ”
- PPCR (report des mesures 2018 sur 2019) : + 71 000 ”
- Augmentation du SMIC (+1,5% au 1<sup>er</sup> janvier 2019) : + 17 500 ”
- Impact des mesures de recrutements 2018 en année pleine : + 152 000 ”
  
- Le plan de recrutement 2019 est prévu à hauteur de 172 000 ” :
  - Manager de commerce
  - Brigade de nuit Police Municipale
  - Postes services propreté urbaine
  
- Les départs en retraite, les transferts divers vers l'EPCI ou les budgets annexes génèreront une diminution de charges de personnel sur le chapitre 012 du budget principal de l'ordre de 245 000 ” .
  
- Le projet de budget du chapitre 012 pour 2019 = 19 210 000 (augmentation de 3,1 %)

---

# 02

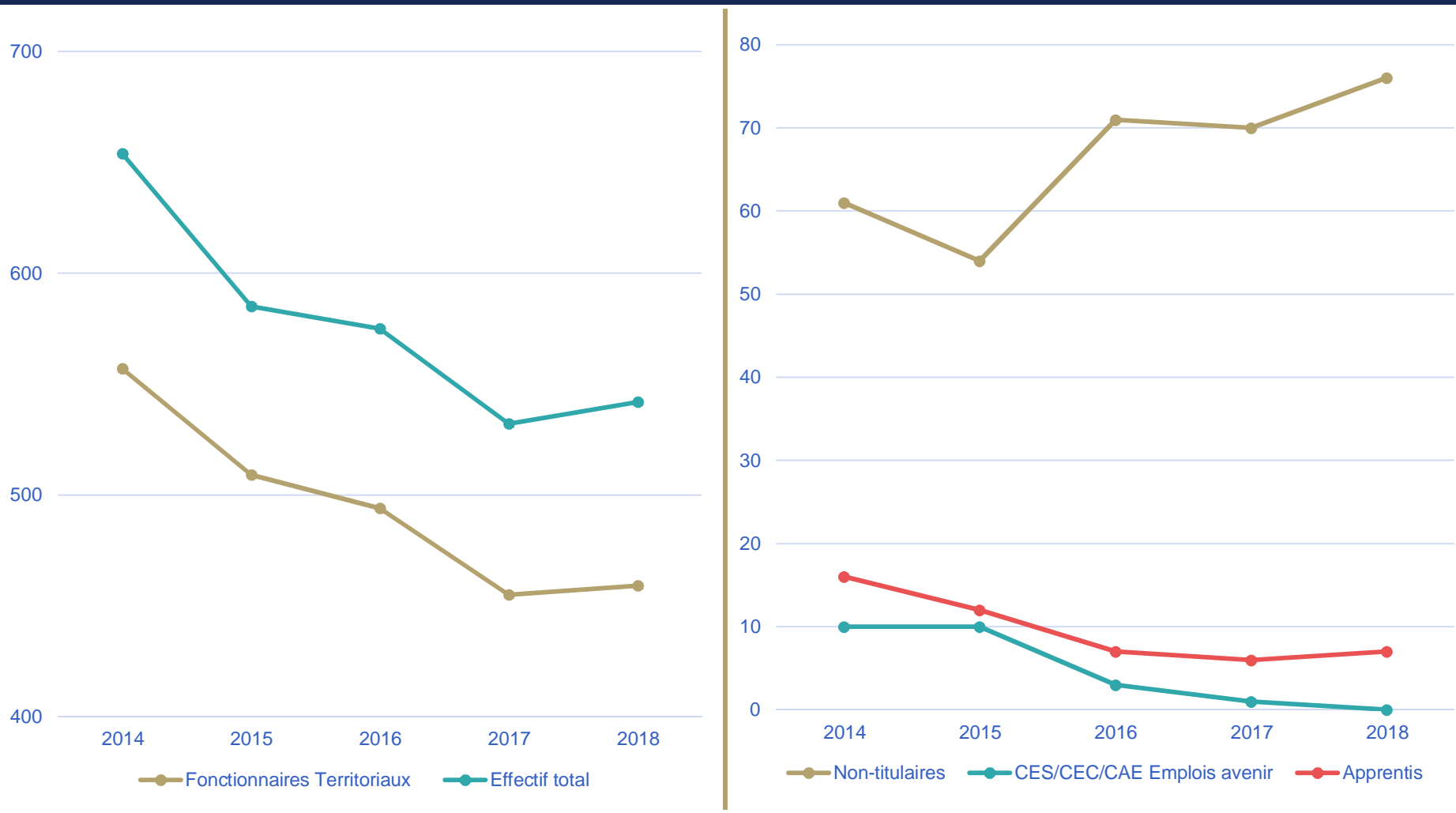
---

## Les effectifs

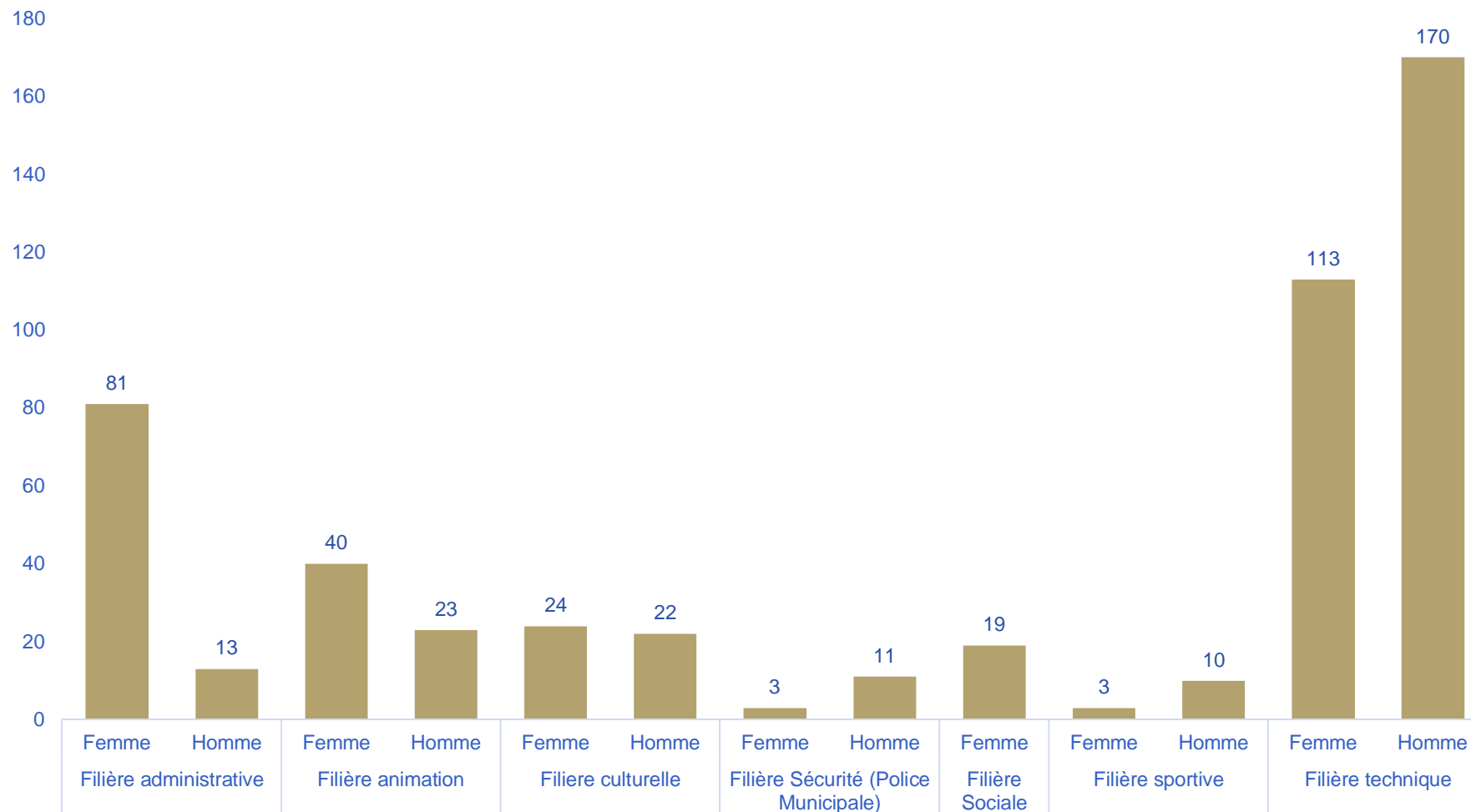
# Evolution des effectifs à la Mairie de Libourne sur la période 2014 et 2018

Année	Fonctionnaires Territoriaux	Non-titulaires	ATSEM	Emplois aidés et apprentis		Total
				CAE / Emplois avenir	Apprentis	
2014	557	61	10	10	16	<b>654</b>
2015	509	54	0	10	12	<b>585</b>
2016	494	71	0	3	7	<b>575</b>
2017	455	70	0	1	6	<b>532</b>
2018	459	76	0	0	7	<b>542</b>

# Evolution des effectifs à la Mairie de Libourne entre 2014 et 2018



# Etat récapitulatif des effectifs par filières au 31/12/2018



---

# 03

---

## Les rémunérations

---

# Les rémunérations

---

- Les dispositions du **protocole parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR)**, suspendus en 2018, vont être reprises en 2019. Elles portent sur une revalorisation des grilles indiciaires, pour une majorité d'agents, principalement en catégorie C.
- La journée de carence pour les fonctionnaires en situation de arrêt maladie est maintenue.
- En 2018, 479 journées de carence ont été établies (environ 41 500 ”).
- Les heures supplémentaires seront défiscalisées en 2019, et exonérées de cotisations sociales (en attente de décret d'application).
- Le SMIC augmente de + 1,5% au 1<sup>er</sup> janvier 2019.



# Les rémunérations

## ➤ **Vers une meilleure gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**

Le suivi individualisé des parcours professionnels mis en œuvre dès 2017 dans le cadre de la création d'un poste de responsable carrière, parcours professionnels met en exergue une politique de mobilité interne importante qui a permis en 2018 à 21 agents de changer de services au sein de la collectivité.

## ➤ **Une gestion proactive de la problématique de l'Absentéisme**

Une cellule dédiée (0,5 ETP) a été installée fin 2017 en vue de déployer un plan d'actions de lutte contre l'absentéisme, de renforcer les mesures de prévention des risques et d'accompagner les besoins de reclassement. Le taux d'absentéisme 2018 se situe à 8,9% (rappel 2016 = 10%). A ce titre, la ville de Libourne se situe désormais dans la moyenne nationale. Parmi les actions envisagées en 2019 :

- Action de préservation de la santé : Consultations par des élèves ostéopathe dans le cadre d'une convention avec l'AOB, développement de la culture du sport pour une meilleure santé.
- Action en vue de promouvoir la qualité de vie au travail : Conseil sur l'ergonomie des postes de travail et réflexion sur le télétravail.
- Favoriser la reprise durable du travail des agents en parcours longue maladie.

---

# 04

---

## Les avantages en nature

---

# Les avantages en nature

---

Fin 2018, 12 logements de fonction sont attribués à des agents municipaux, du fait des sujétions auxquels ils sont soumis.

Cet avantage en nature prend la forme de concessions de logement par nécessité absolue de service, conformément au décret n°2012-752 du 9 mai 2012.

---

# 05

---

## Le temps de travail

# Le temps de travail

Le règlement général de l'organisation du temps de travail pour les agents de la Mairie et du CCAS fixe à 35 heures de travail effectif hebdomadaire, en moyenne annuelle, la durée du temps de travail.

Compte tenu des compensations consenties dans le cadre de ce règlement général, initialement adopté en 2002, la durée annuelle de référence est actuellement de 1575 heures.

Lorsque la durée moyenne du temps de travail est supérieure à 35 heures, les agents bénéficient de repos supplémentaires dans la limite de 21 jours par an (réduction du temps de travail : RTT) :

36 heures hebdomadaires	=	6 jours de RTT
36.5 heures hebdomadaires	=	9 jours de RTT
37 heures hebdomadaires	=	12 jours de RTT
38 heures hebdomadaires	=	17 jours de RTT
38.45 heures hebdomadaires	=	21 jours de RTT

---

# Le temps de travail

---

Dans le cadre du dialogue social mis en œuvre au sein de la collectivité, la ville de Libourne envisage l'application légale du temps de travail (1607h) dans un calendrier et selon des modalités qui seront discutés avec les organisations syndicales.

Une première étape a été mise en œuvre au 1<sup>er</sup> janvier 2019 avec la suppression d'une journée de congés (journée festivals).

Il est à noter que le projet de loi de transformation de la fonction publique prévoit l'harmonisation de cette durée de travail dans la fonction publique territoriale en supprimant les régimes dérogatoires à la durée légale antérieurs à la loi du 3 janvier 2001.

Le projet de loi prévoit que les collectivités locales devront délibérer en ce sens dans un délai d'un an à compter du renouvellement de leurs assemblées (soit au plus tard en mars 2021).

---

# C.

## La structure de la dette consolidée

---

# 01

---

## Les tableaux de bord



Elements de synthèse	Au 31/12/2018
<b>Dettes globales consolidées :</b>	49 864 393 ”
<b>Taux moyen :</b> Le taux d'intérêt moyen est calculé en rapportant le montant des frais financiers des différents emprunts au montant total de l'encours de dette. Il s'agit d'un indicateur de performance, dans la mesure où il permet de vérifier que le coût financier est cohérent avec les niveaux du marché au moment de l'analyse.	2,11%
<b>Durée résiduelle moyenne :</b> La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt	15 ans et 8 mois
<b>Durée de vie moyenne :</b> Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.	8 ans et 2 mois

L'encours de la dette au 31/12/2018 s'élève à 49,86 M”, contre 46,03 M” au 31/12/2017, soit une hausse de l'encours de 8,3 %.

Le taux moyen de la dette atteint 2,11 % au 31/12/2018, soit un taux performant au niveau national.

# 54 contrats de emprunt et 1 contrat revolving répartis auprès de 8 établissements prêteurs

Budget	CRD au 31/12/2018	Taux Moyen annuel	Nombre de contrats	Durée résiduelle (années)	Durée de vie moyenne (années)
Budget ville	30 932 740 "	1,90 %	37	11 ans et 6 mois	6 ans et 1 mois
Budget assainissement	15 573 862 "	2,40 %	9	24 ans et 5 mois	12 ans et 5 mois
Budget FAC	815 856 "	3,71 %	2	5 ans et 9 mois	3 ans et 6 mois
Budget régie des eaux	1 375 270 "	2,53 %	4	19 ans et 2 mois	10 ans et 4 mois
Budget du Port	1 166 667 "	2,00 %	3	11 ans et 9 mois	6 ans

---

# 02

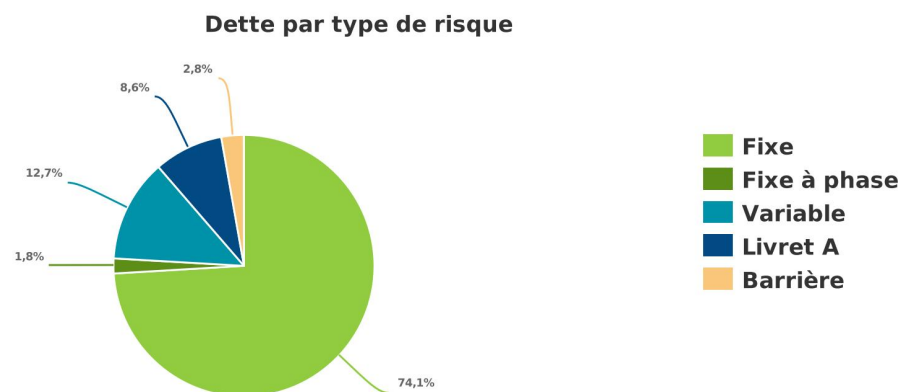
---

## Les caractéristiques de la dette

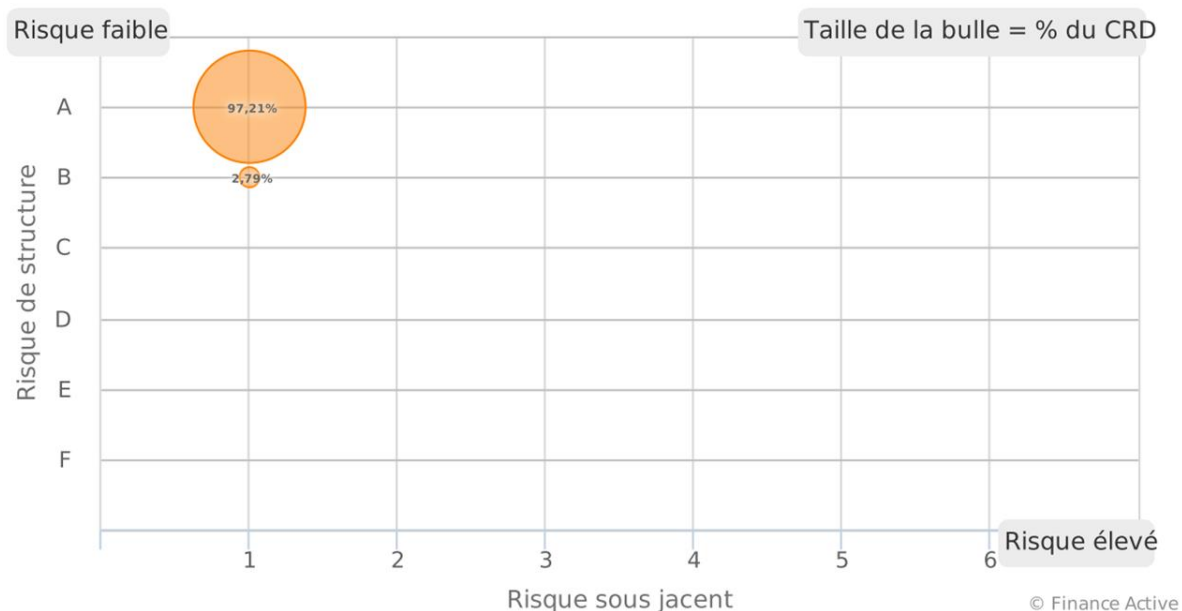
# La dette par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen annuel
Fixe	36 933 758 €	74,07%	2,34%
Fixe à phase	916 667 €	1,84%	0,56%
Variable	6 343 735 €	12,72%	0,97%
Livret A	4 281 076 €	8,59%	1,68%
Barrière	1 389 158 €	2,79%	3,38%
Ensemble des risques	49 864 393 €	100,00%	2,11%

La dette de la Ville repose pour près de 76 % sur des produits à taux fixe, elle reste donc peu exposée aux fluctuations des taux



# La dette selon la charte de bonne conduite (Gissler)



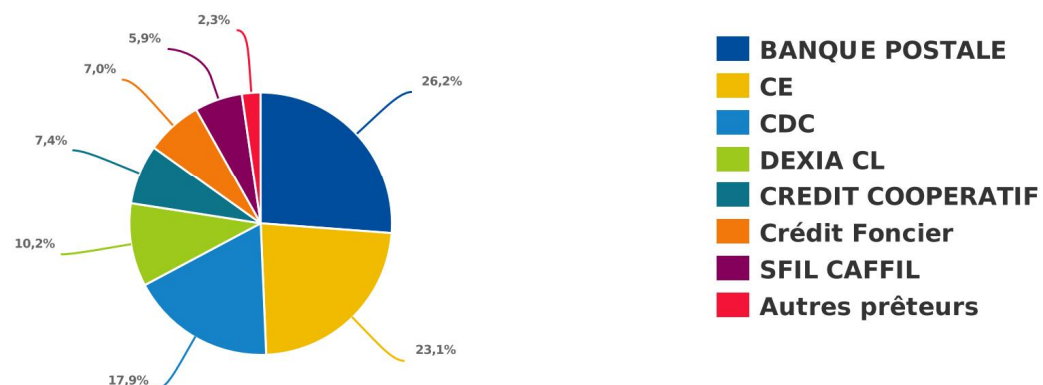
La « typologie Gissler » permet de présenter la ventilation de la dette en fonction de son exposition au risque selon deux dimensions : la structure de la dette (A à F (F correspondant aux structures avec un fort potentiel de levier) et la nature des indices classés de 1 à 6 (6 correspondant au plus risqué). La structure de la dette propre de la ville de Libourne présente un profil très sécurisé puisque la dette dont les risques sont nuls (classé A1 selon la charte Gissler) représente plus de 97 % de la dette totale.

# La dette par prêteur

Prêteur	CRD	% du CRD
BANQUE POSTALE	13 063 333 "	26,20%
CAISSE D'EPARGNE	11 538 587 "	23,14%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	8 916 591 "	17,88%
DEXIA CL	5 107 542 "	10,24%
CREDIT COOPERATIF	3 693 435 "	7,41%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 468 750 "	6,96%
SFIL CAFFIL	2 933 333 "	5,88%
Autres prêteurs	1 142 823 "	2,29%
Ensemble des prêteurs	49 864 393 "	100,00%

Le concours de la Ville se caractérise par la diversité des prêteurs, mais ce sont La Banque postale et la Caisse d'Épargne qui détiennent près de 50 % de concours municipal.

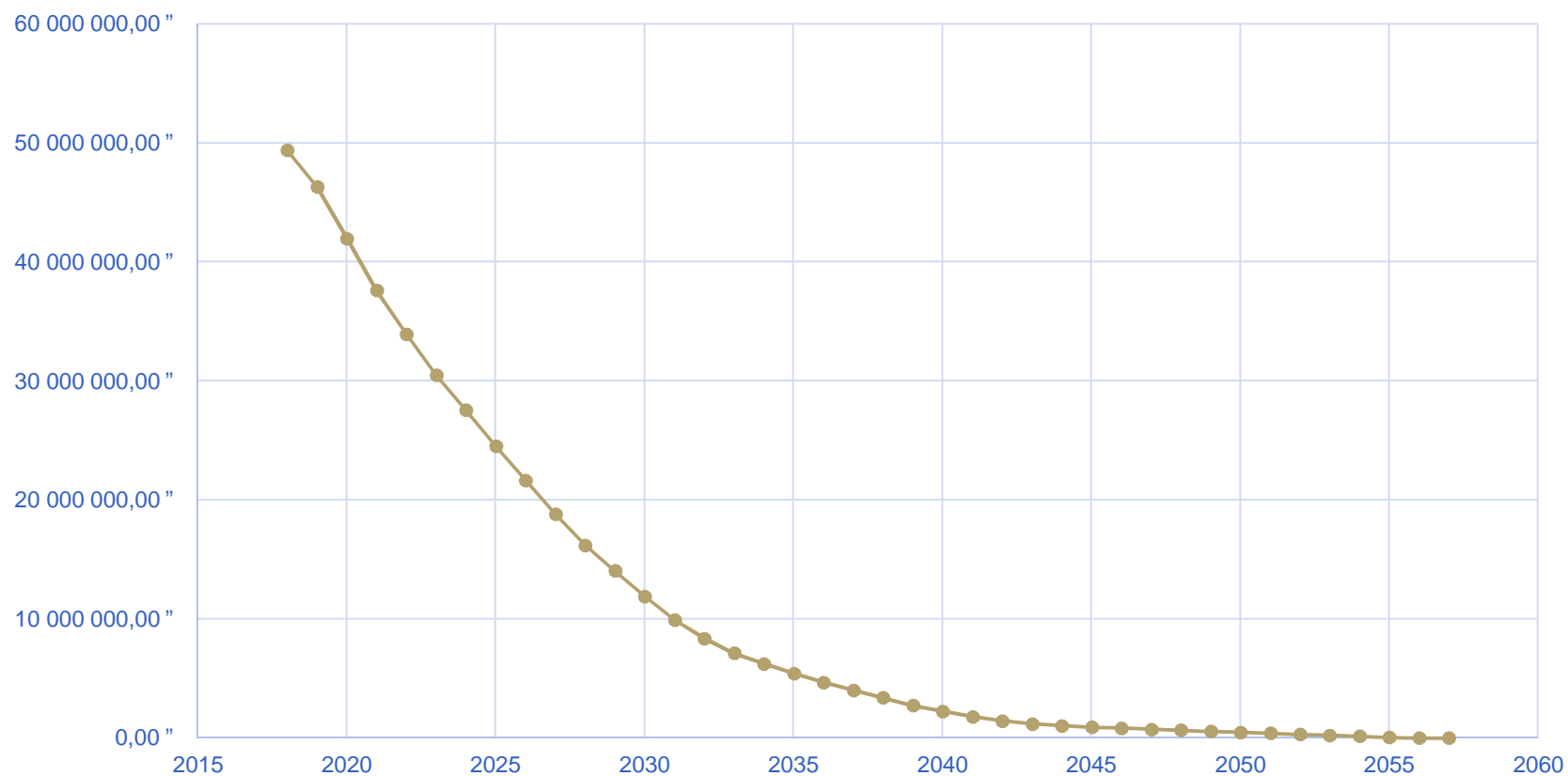
Dette par prêteur



# Le profil d'extinction de la dette jusqu'en 2030

Année de la date de début d'exercice	CRD début d'exercice	Capital amorti	Intérêts	Flux total	CRD fin d'exercice
2018	45 040 408,54 "	3 865 321,22 "	1 029 822,09 "	4 895 143,31 "	49 375 087,32 "
2019	49 375 087,32 "	4 545 163,80 "	1 014 409,74 "	5 559 573,54 "	46 329 923,52 "
2020	46 329 923,52 "	4 349 248,90 "	921 395,10 "	5 270 644,00 "	41 980 674,62 "
2021	41 980 674,62 "	4 385 413,04 "	826 760,27 "	5 212 173,31 "	37 595 261,58 "
2022	37 595 261,58 "	3 653 857,28 "	739 858,84 "	4 393 716,12 "	33 941 404,30 "
2023	33 941 404,30 "	3 443 768,52 "	664 344,74 "	4 108 113,26 "	30 497 635,78 "
2024	30 497 635,78 "	2 962 349,43 "	593 003,03 "	3 555 352,46 "	27 535 286,35 "
2025	27 535 286,35 "	2 986 190,22 "	540 655,20 "	3 526 845,42 "	24 549 096,13 "
2026	24 549 096,13 "	2 888 283,34 "	483 185,59 "	3 371 468,93 "	21 660 812,79 "
2027	21 660 812,79 "	2 831 105,21 "	427 263,78 "	3 258 368,99 "	18 829 707,58 "
2028	18 829 707,58 "	2 635 092,20 "	372 122,66 "	3 007 214,86 "	16 194 615,38 "
2029	16 194 615,38 "	2 138 779,48 "	327 897,40 "	2 466 676,88 "	14 055 835,90 "
2030	14 055 835,90 "	2 148 453,62 "	289 532,20 "	2 437 985,82 "	11 907 382,28 "

# Le profil d'extinction de la dette existante





---

# D.

## Loan analyse

### rétrospective 2015-2017

### Prospective 2018-2020

---

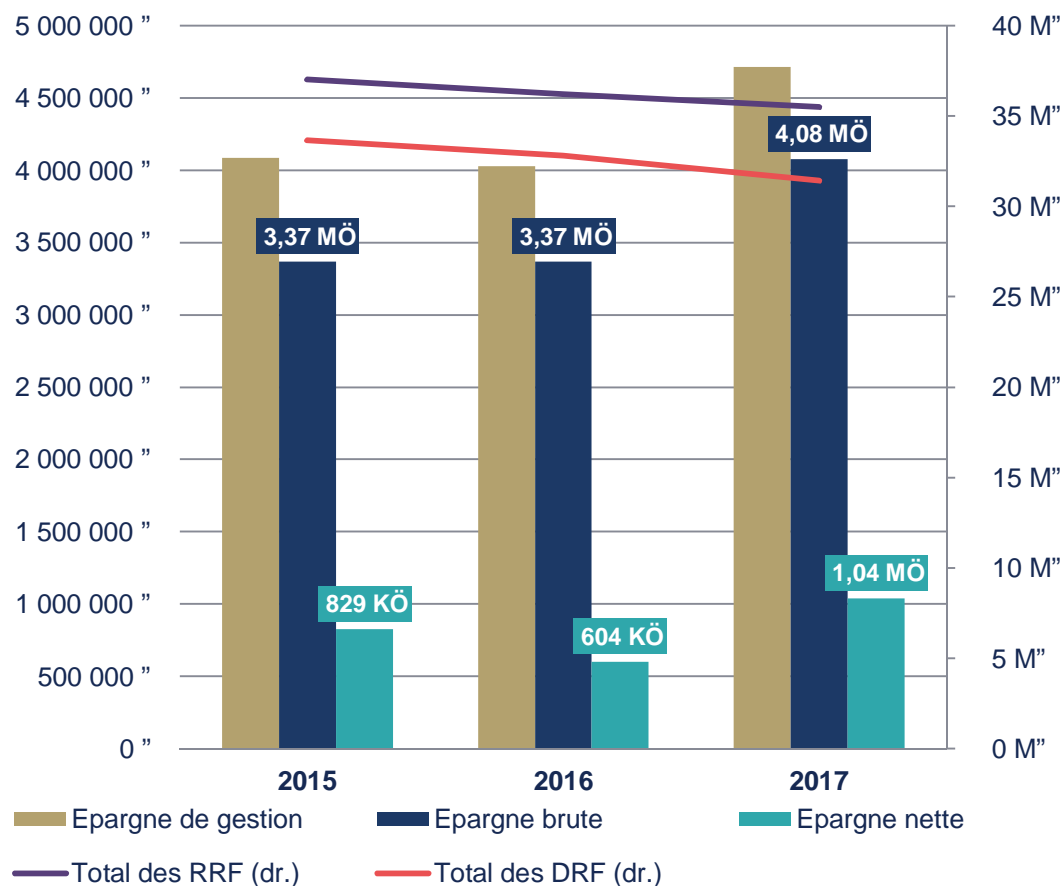
# 01

---

## **Synthèse des éléments de rétrospective 2015 - 2017**

# Une épargne nette d'un million d'euros en 2017

## Évolution des épargnes (hors cessions) et effet de ciseau



**L'épargne de gestion** correspond au résultat de fonctionnement, hors impact de la dette.

Sa progression en 2017 (+17%) correspond notamment à la diminution des dépenses de fonctionnement de 1,4 M€.

**L'épargne brute** correspond au résultat réel de fonctionnement. Elle a évolué plus favorablement que l'épargne de gestion en 2017 (+21%) du fait de la diminution des intérêts de la dette.

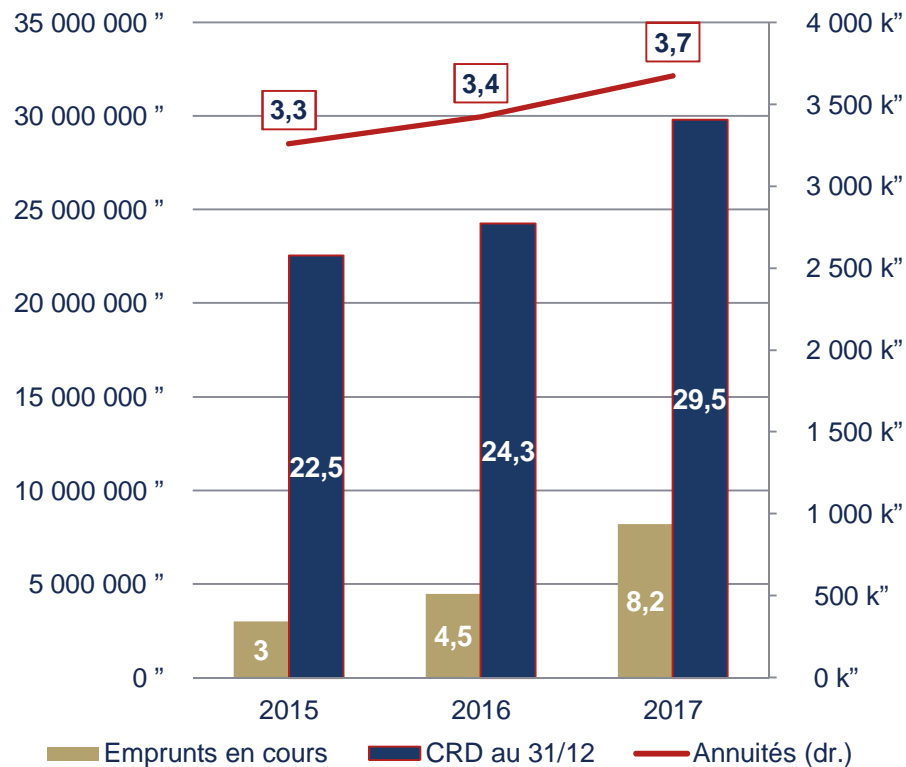
Il est à noter que le taux d'épargne brute est de 11,5% en 2017, ce qui est correctement positionné.

**L'épargne nette** correspond à la capacité d'autofinancement (le service de la dette étant assuré).

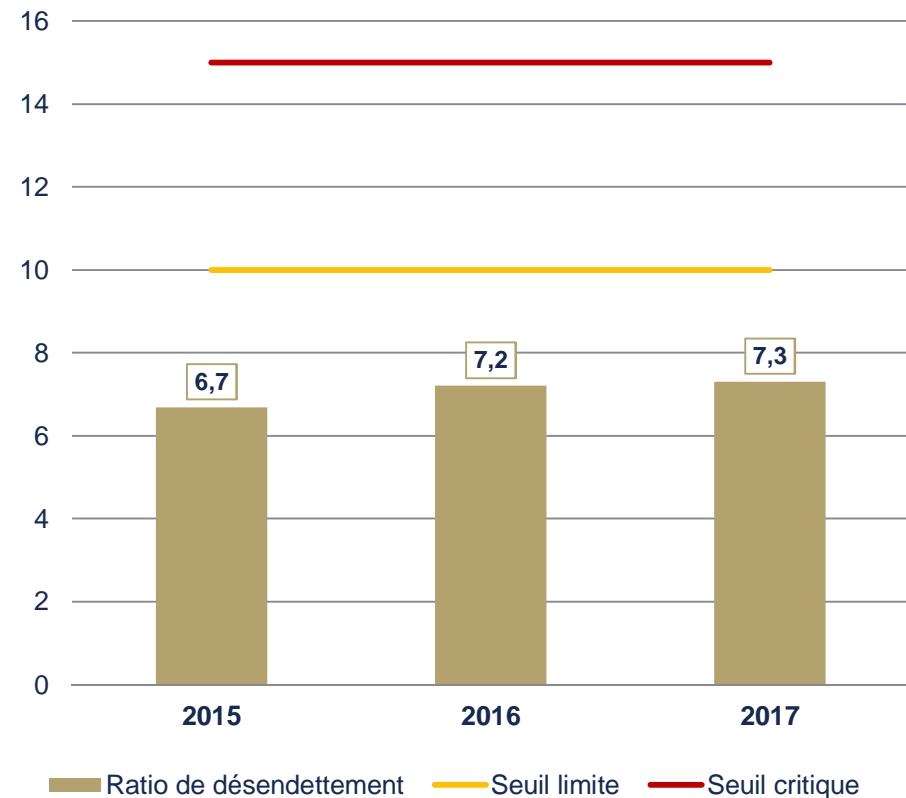
Elle a progressé de façon moins importante que l'épargne brute du fait de la progression des remboursements de capital sur la période.

# Un ratio de désendettement stable malgré la hausse de l'encours en 2017

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt (en M€)



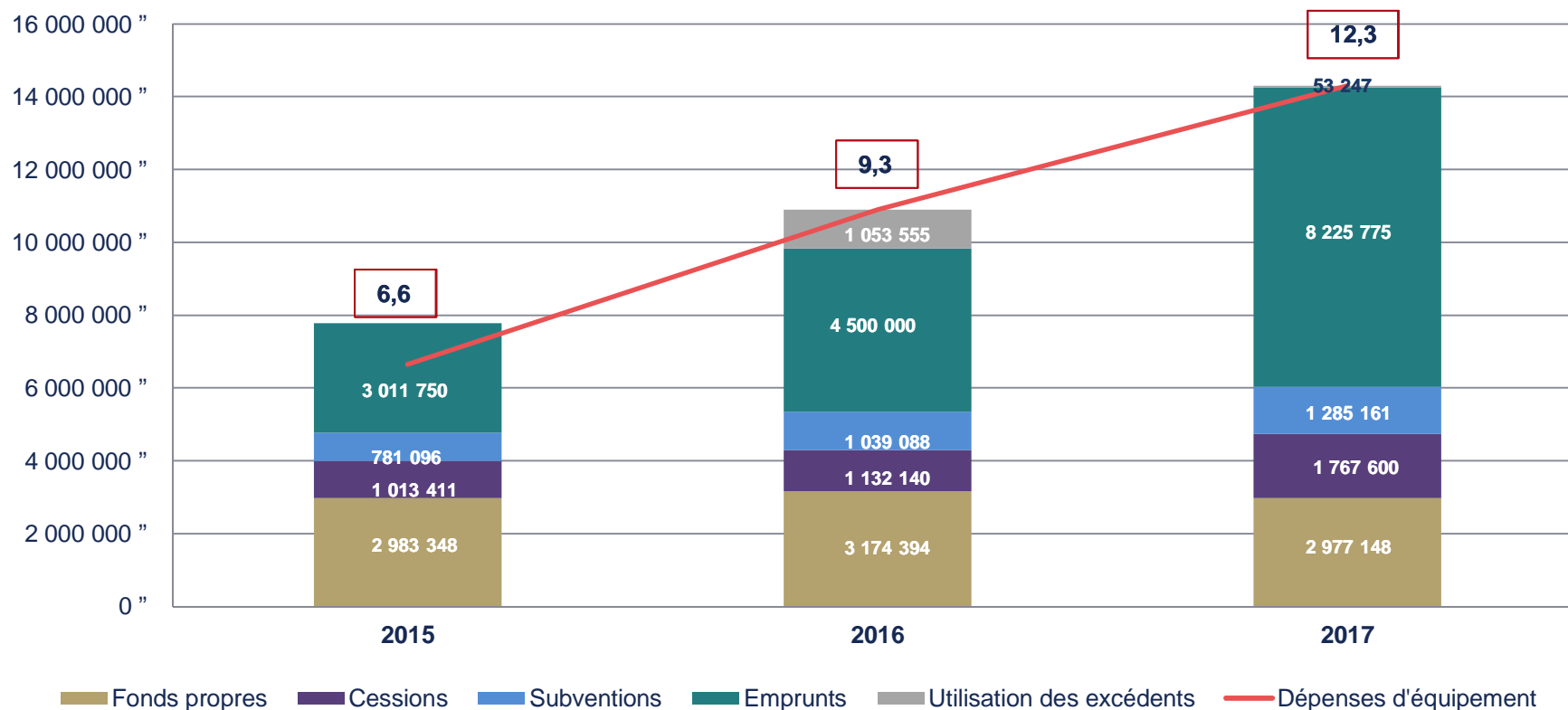
Le ratio de désendettement (en années)



La hausse de l'encours de 5,2 M€ en 2017 est totalement compensée par la progression de l'épargne brute. Ainsi, le ratio de désendettement est resté à 7,2 ans, ce qui est correctement positionné par rapport aux recommandations de Bercy (12 ans).

# Des investissements croissants financés pour moitié par le emprunt

## Évolution des moyens de financement des dépenses d'équipement



Entre les 2015 et 2017, les 31 M" d'investissements de la ville ont été financés à 49% par le emprunt (15,7 M"), à 29% par les fonds propres (épargne nette, FCTVA, taxe d'aménagement, autres recettes), à 12% par les cessions (3,9 M") et à 10% par les subventions (3,1 M").

---

# 02

---

## Analyse prospective 2018 È 2020

# Les hypothèses retenues sur 2018-2020

## Fonctionnement

### RRF :

Coefficient de revalorisation des bases fiscales à 2,2% en 2019 puis 1,5%

Dynamique physique de 2% pour la TF et 1,5% pour la TH

### DRF :

Chapitre 011 - charges à caractère général : + 2 % en 2019, puis . 1,7 % en 2020

Chapitre 012 - personnel : + 3,1 % en 2019, puis . 1,1 % en 2020

## Investissement

### RRI :

Recours à l'emprunt : 17,6 M"

Subventions perçues : 5,3 M"

FCTVA : 5 M"

Cessions : 4,5 M"

### DRI :

Investissements 2018 à 2020 :

10 M" / 13 M" / 10 M"

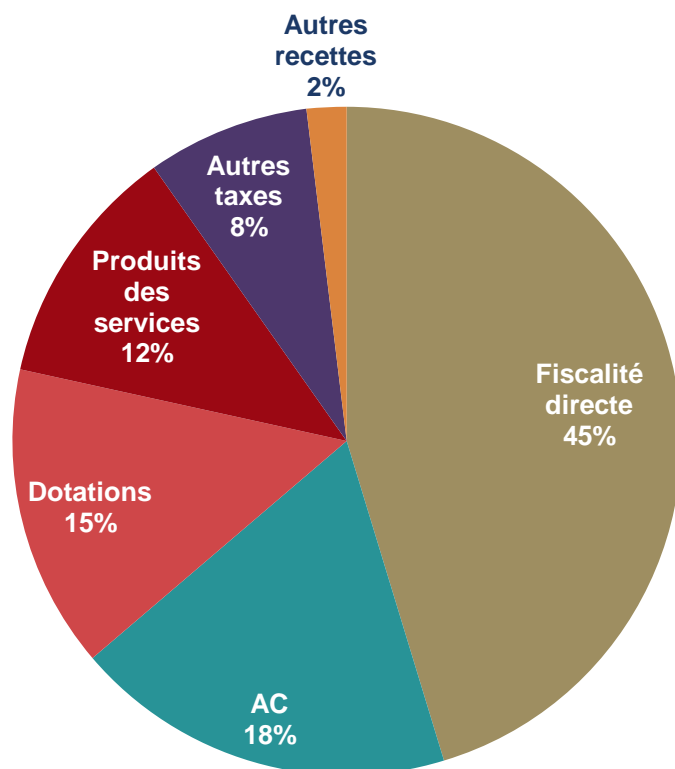
Prolongement de 18 mois du prêt relais Caisse d'Épargne

## Équilibre

**Utilisation du fonds de roulement sous réserve d'un niveau minimal de 800 000 € en clôture de chaque année**

# Des recettes de fonctionnement diversifiées

## Structure des RRF en 2018 (hors produits de cession)



Le poids de chaque recette marque les contraintes et marges de manœuvre possibles de la collectivité afin de les dynamiser.

**Les contributions directes (45%)** représentent une part significative des recettes. Sans action sur les taux, les bases évoluent notamment sous l'effet du coefficient de revalorisation forfaitaire (0,4% en 2017 et 1,2% pour 2018).

**L'attribution de compensation (AC)** pèse à hauteur de 18% au sein des recettes. Elle correspond au rapport entre les charges et les recettes relatives aux compétences transférées ou mutualisées.

**Les dotations, participations et compensations fiscales** représentent 15% des recettes de fonctionnement de la ville.

**Les produits des services** représentent 12% des recettes de la ville. Cela comprend notamment le produit de la convention de gestion de la piscine avec la CALI.

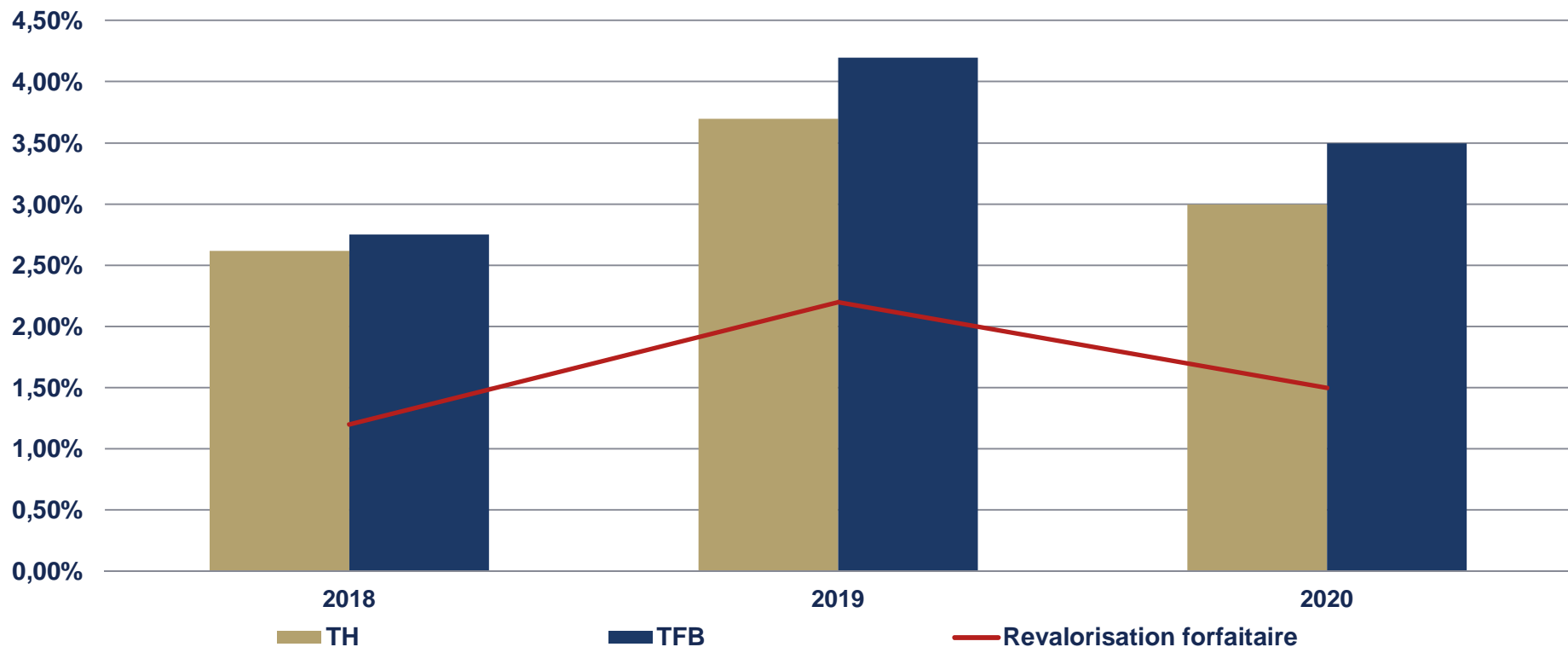
**Les autres taxes (8%)** cumulent les éléments de fiscalité indirecte tels que les droits de mutation et la taxe sur l'électricité.

**Les autres recettes (2%)** comprennent les atténuations de charges ainsi que les produits exceptionnels.



# Des bases fiscales dynamisées sous l'effet d'une revalorisation importante en 2019

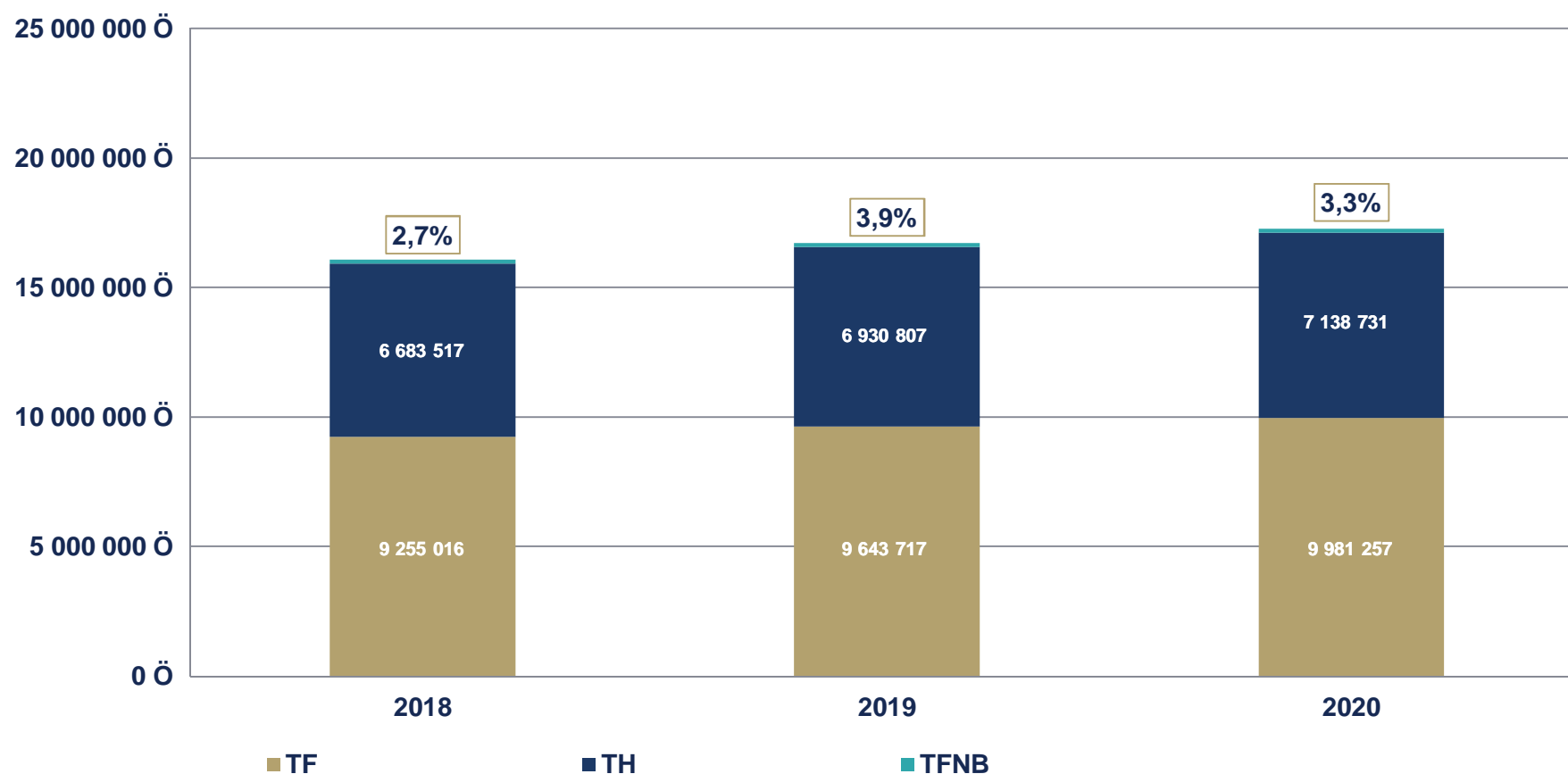
Évolution des bases fiscales



Le coefficient de revalorisation est lié à l'inflation. Il permet de revaloriser les bases de 2,2% en 2019, puis de 1,5% en 2020. Il faut ajouter à cela la dynamique physique des bases (constructions nouvelles, démographie, retour à l'imposition, etc) valorisée à 1,5% pour la TH et à 2% pour la TF en tenant compte de la rétrospective.

# Un produit fiscal évoluant au rythme des bases

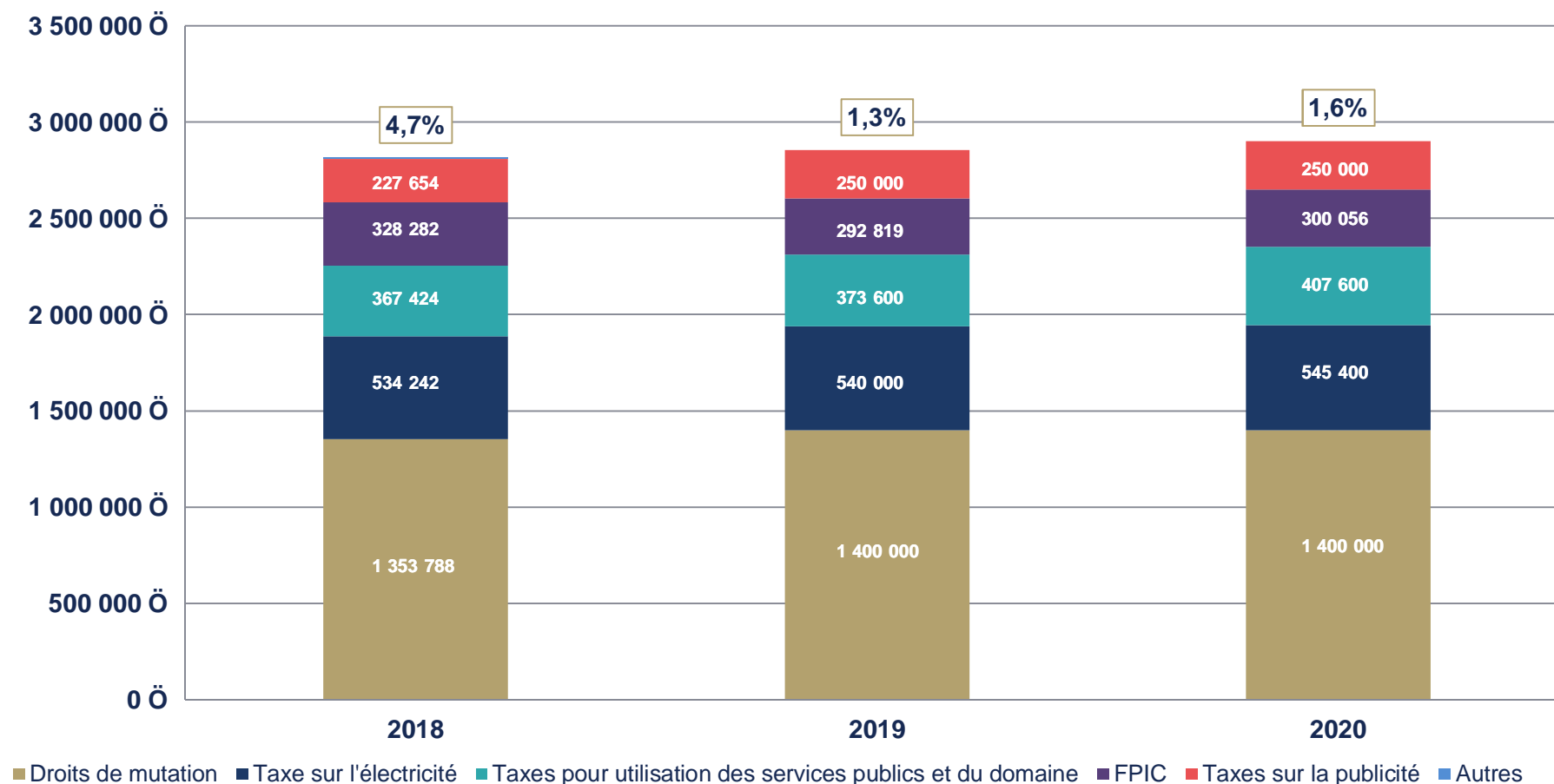
## Évolution du produit des contributions directes



Sans action sur les taux, le produit de la fiscalité directe progresse uniquement sous l'impulsion des bases.

# Une fiscalité indirecte dépendante des droits de mutation

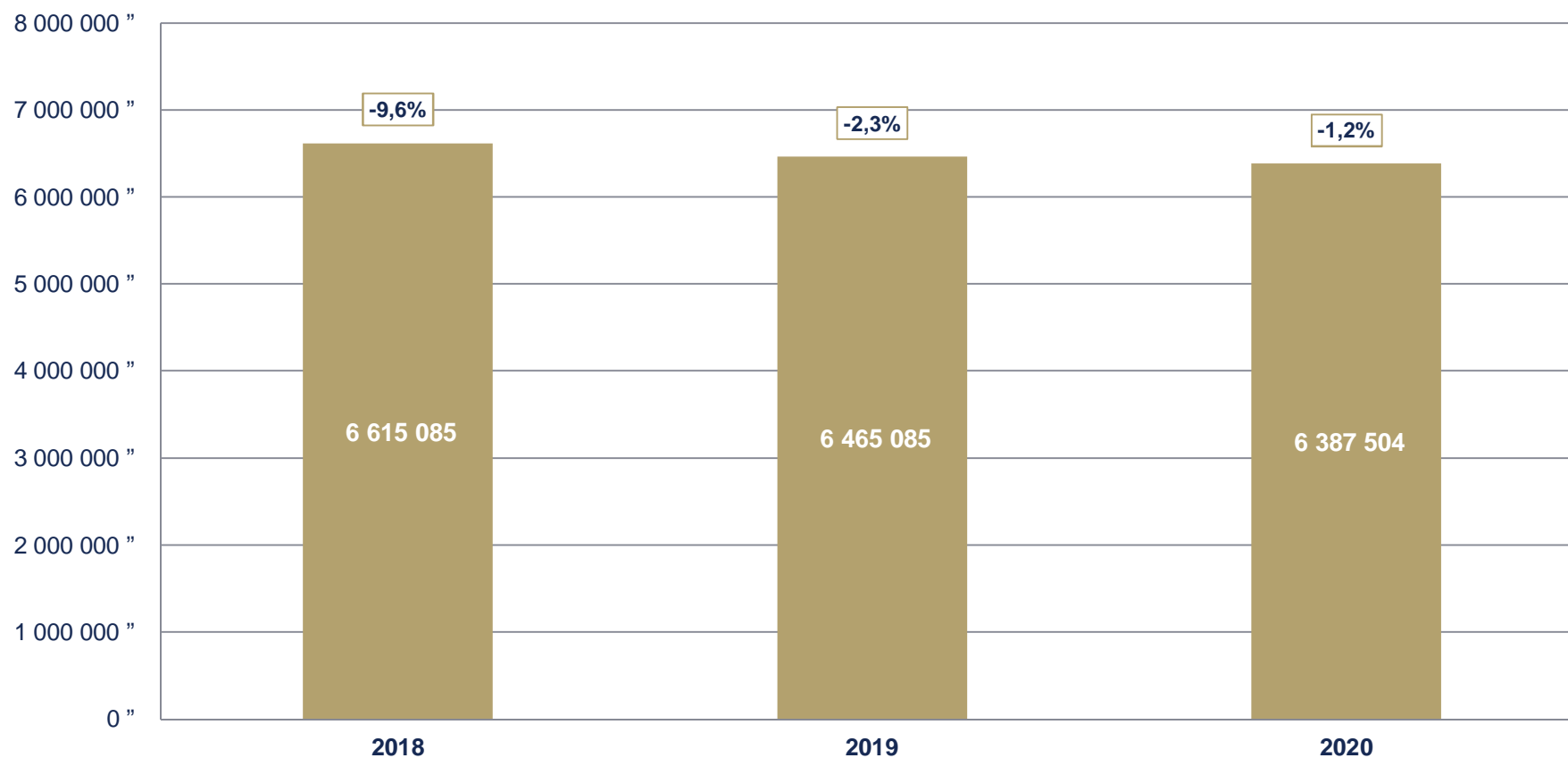
## Évolution et répartition du produit de la fiscalité indirecte



La progression de la fiscalité indirecte s'explique essentiellement en 2018 par les droits de mutation (+20%). Ces derniers sont estimés à 1,4 M" en 2019 (+3,4%), puis stabilisés en 2020 du fait du manque de visibilité concernant cette recette.

# Évolution de l'AC versée par l'intercommunalité

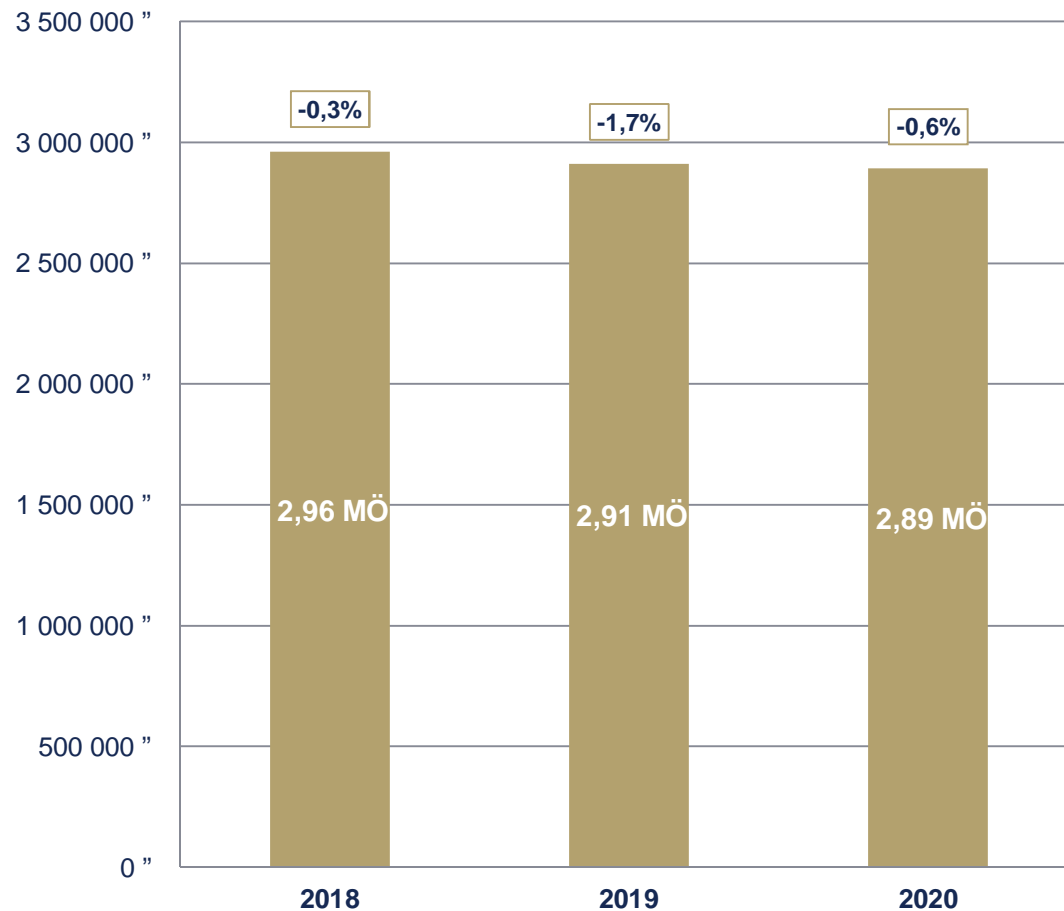
## Évolution de l'AC versée par l'intercommunalité



L'attribution de compensation (AC) diminue du fait de l'impact du développement des services communs.

# Une dotation forfaitaire dépendante de l'évolution démographique et de l'écêtement

## Évolution de la Dotation Forfaitaire



Depuis 2018, la dotation forfaitaire de la ville n'est plus minorée chaque année au titre de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP).

Toutefois, elle est toujours écartée chaque année pour financer les mouvements votés en loi de finances au sein de l'enveloppe normée, tels que les abondements des dotations de péréquation dont la ville bénéficie.

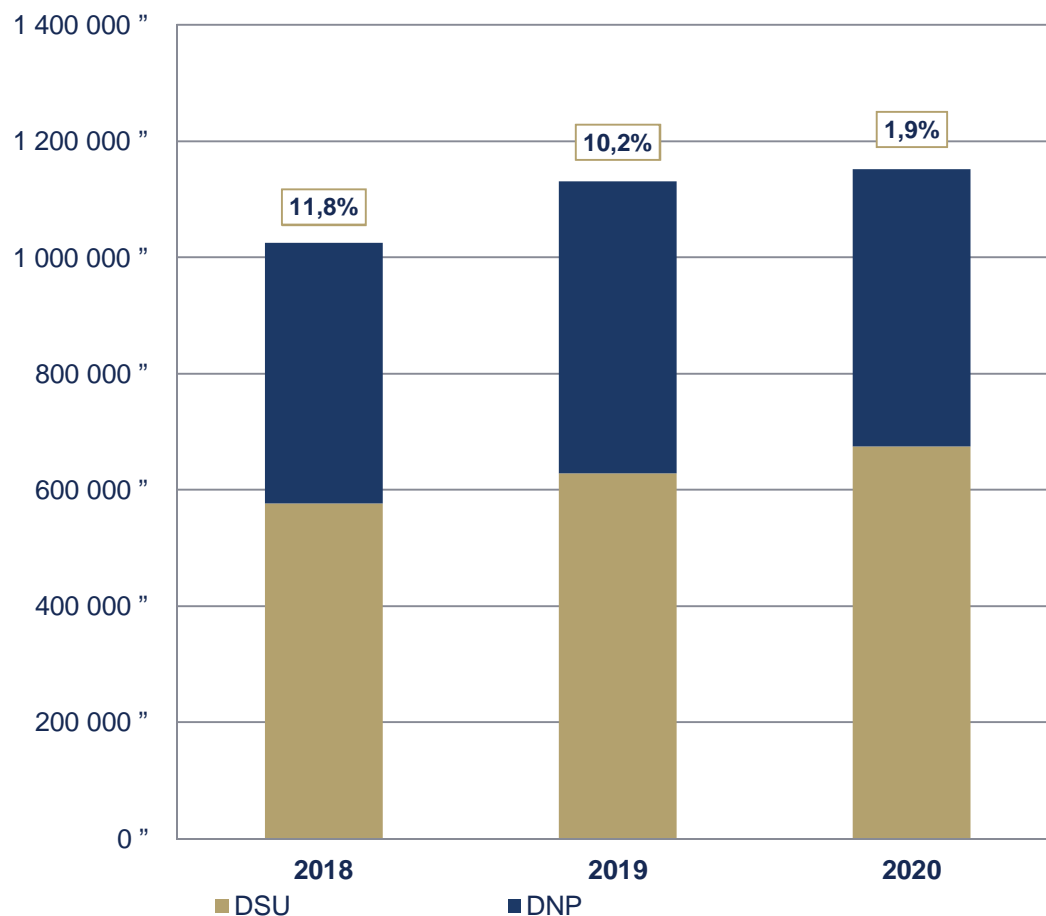
Il faut ajouter à cela l'effet démographique en fonction de l'évolution de la population DGF.

L'hypothèse de progression démographique de 150 habitants par an (+17 K) ne permet pas de couvrir le montant de l'écêtement (35 K).

Il est à noter que la population légale comptée pour le calcul des dotations correspond à la population recensée N-3.

# Des dotations de péréquation en hausse

## Évolution de la DSU et de la DNP



La ville est éligible à 2 dotations de péréquation :

**1 È Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) :** L'enveloppe augmente de 90 M" en 2019, contre 110 M" en 2018. Il est donc simulé une progression en 2019 de 51 K" , contre 57 K" en 2018.

**2 È Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :** Une augmentation de 54 K" est simulée pour 2019 pour les mêmes raisons qui expliquent la hausse de 2018 : diminution du potentiel financier et de l'augmentation de l'effort fiscal.

La progression cumulée de ces deux dotations est de 105 000 " en 2019, ce qui compense largement la diminution de la dotation forfaitaire.

# Les compensations fiscales, variables d'ajustement de l'enveloppe normée

## Évolution des compensations fiscales

	2018	2019	2020
Compensation TH	679 267	705 551	705 551
Compensation TFNB	17 670	15 000	15 000
Compensation TF	13 254	13 000	12 000
FDPTP	15 150	12 120	9 696
Dotation recensement / Titres sécurisés	35 351	35 351	35 351
<b>Total</b>	<b>760 692</b>	<b>781 022</b>	<b>777 598</b>
<b>Evolution</b>	<b>3,3 %</b>	<b>2,6 %</b>	<b>- 0,4 %</b>

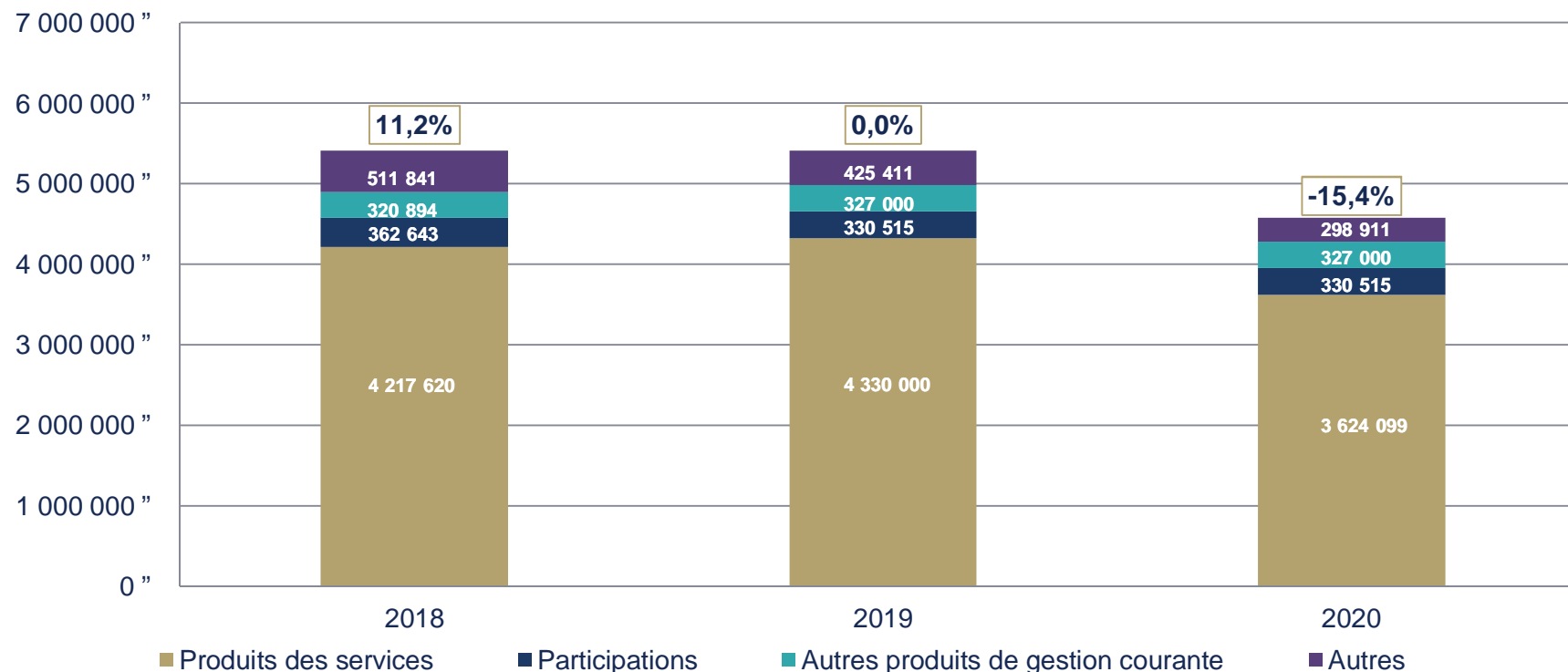
Les compensations fiscales hors TH servent de variables d'ajustement à l'enveloppe normée depuis 2009.

La loi de finances 2018 vient modifier leur champ. En effet, les variables historiques ne sont plus minorées (ici compensations de TF et de TP) mais entrent désormais dans le périmètre.

Les compensations de taxe d'habitation pour 2019 ont été estimées par le service fiscalité.

# Un nouveau périmètre de produits des services

## Détail et évolution des autres recettes de fonctionnement



Les autres recettes progressent en 2018 de 11,2%, notamment grâce aux 200 K" de FPS (Forfait Post Stationnement).

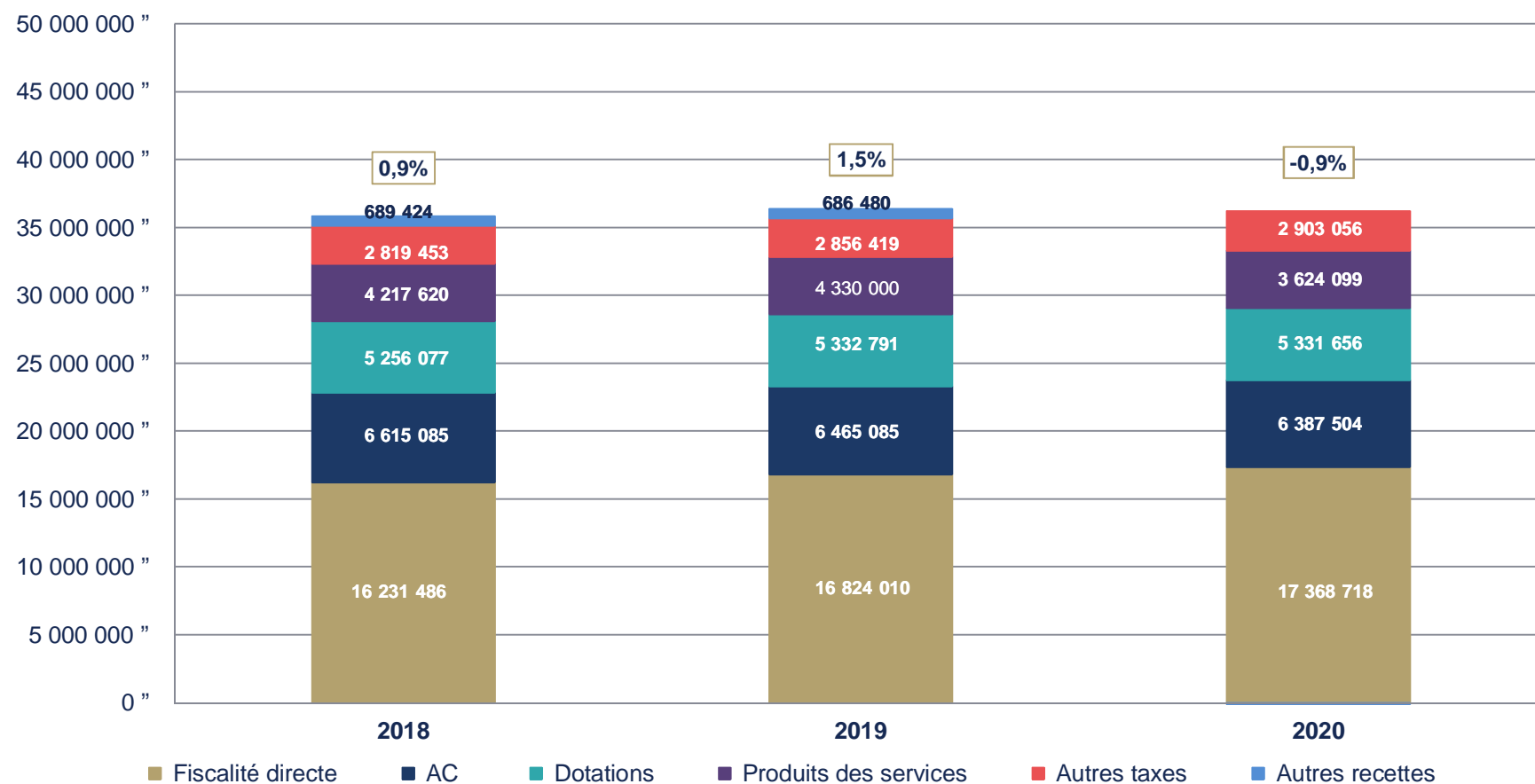
Ce dernier est estimé à 300 K" en 2019 du fait des procédures débutées au second semestre 2018, qui seront régularisées en 2019. Par contre, les participations diminuent en 2019 (- 36 % pour les subventions CAF/MSA entre 2018 et 2019, baisse liée à la fin de la réforme des rythmes scolaires). La baisse des autres produits entre 2018 et 2020 est liée à l'évolution des mécénats et à l'enveloppe de rôle supplémentaires.

La fin de la convention de gestion avec La Cali, pour la piscine, entraîne une baisse de recettes de 750 000 " en 2020 au niveau des produits des services,



# Des recettes réelles de fonctionnement qui progressent grâce à la fiscalité sans augmentation des taux

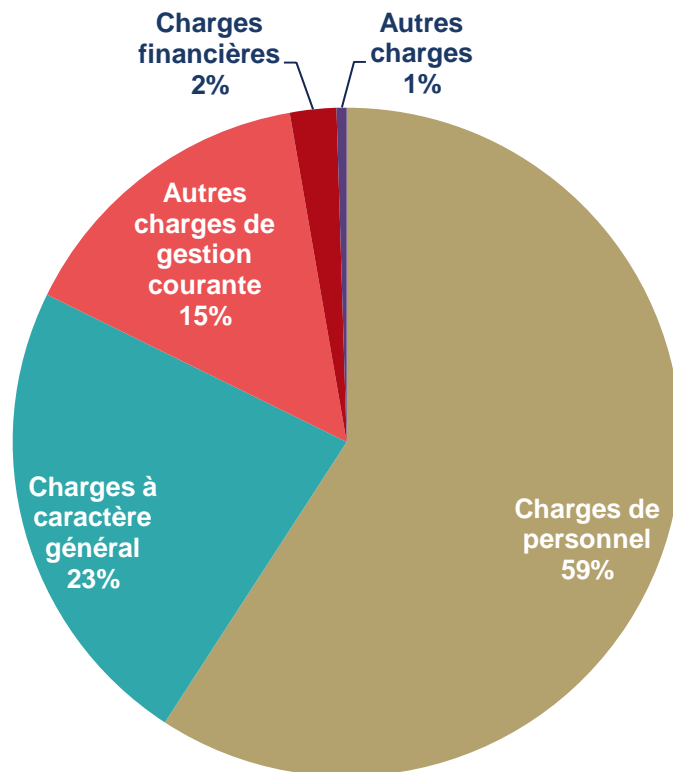
## Répartition et évolution des recettes réelles de fonctionnement



Les recettes progressent sous l'impulsion de la fiscalité directe, qui représente environ 600 K" supplémentaires par an dès 2019. Il est à noter que sans l'effet de la fin de la convention de la piscine, l'évolution des RRF en 2020 est de 1,2%.

# Répartition des dépenses réelles de fonctionnement

Structure des DRF en 2018



**Les charges de personnel (59%)** constituent le principal poste de dépenses. Elles sont impactées par les effets de décisions prises au niveau national (revalorisation des catégories A et B, revalorisation du SMIC, etc.) mais également au niveau de la collectivité (départs à la retraite, recrutements, remplacements, mutualisations, etc.).

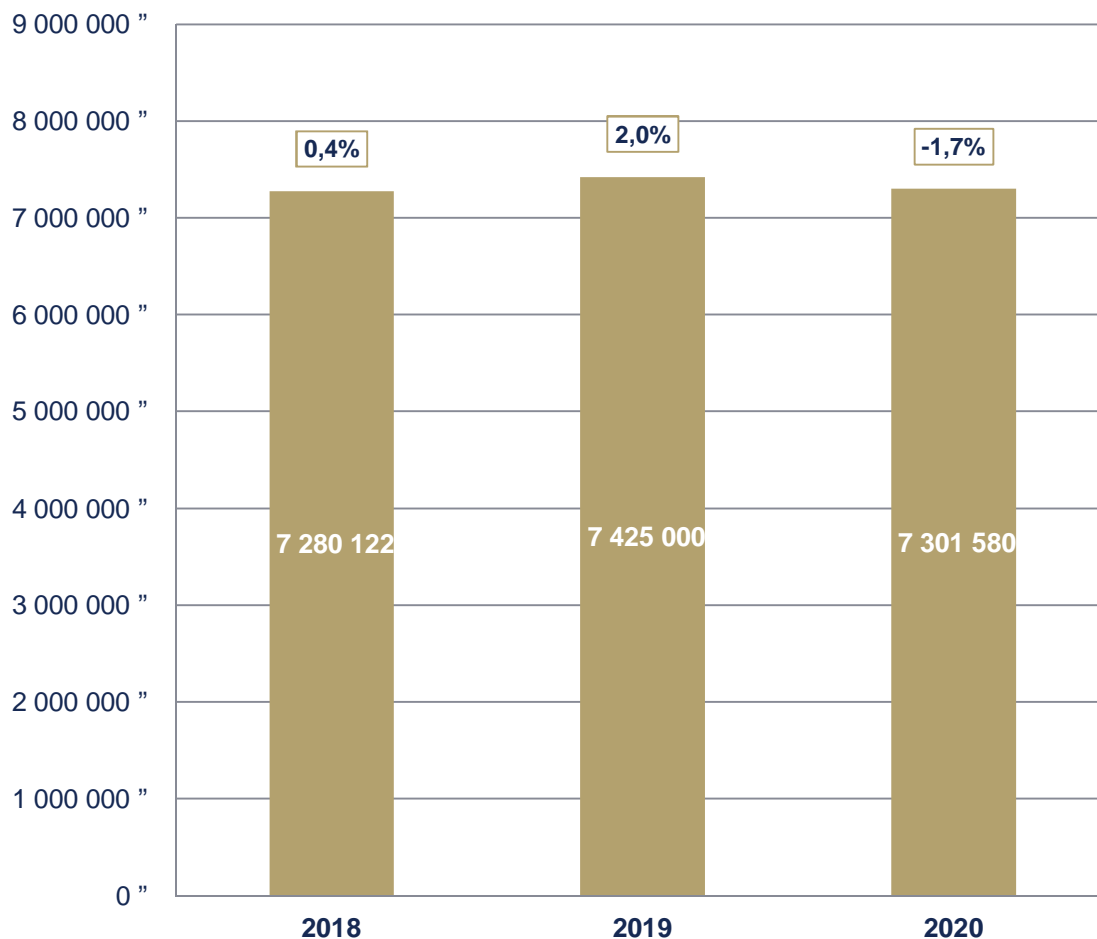
**Les charges à caractère général (23%)** comprennent les contrats conclus par la ville (fluides, prestations, etc.), les frais de entretien des locaux et bâtiments, les achats de fournitures, etc. Leur variation est influencée en partie par l'inflation et le prix des fluides.

**Les autres charges de gestion courante (15%)** correspondent aux subventions versées par la commune, à ses participations aux syndicats, ainsi qu'aux indemnités des élus.

**Les charges financières (2%)** évolueront en fonction de la politique d'endettement de la collectivité, de la structure de ses emprunts et de la variation des taux d'intérêt.

# Des charges à caractère général en hausse contenue en 2019

## Évolution des charges à caractère général



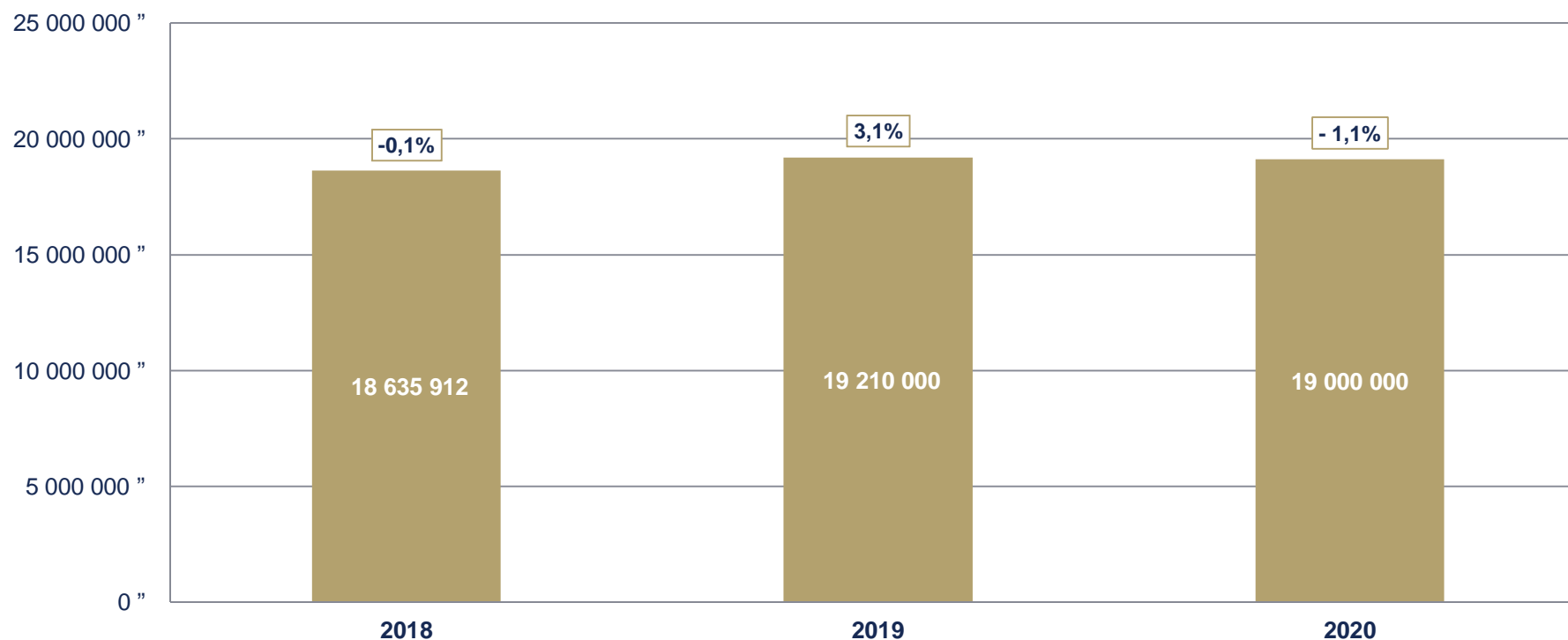
Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'inflation qui se répercute sur les prix à la consommation et en fonction des services rendus à la population.

Les hypothèses tiennent compte d'une augmentation de 150 k" liée à la dynamique des prix.

Le ratio du chapitre par rapport aux dépenses de fonctionnement, qui s'élève à 23,1%, légèrement supérieur à la moyenne constatée sur l'ensemble des villes de métropole de 20 000 à 50 000 h. en 2017 (19,76%). Cette donnée est également à mettre en relation avec le niveau de services proposés par la collectivité.

# Des charges de personnel en hausse significative

## Évolution des charges de personnel

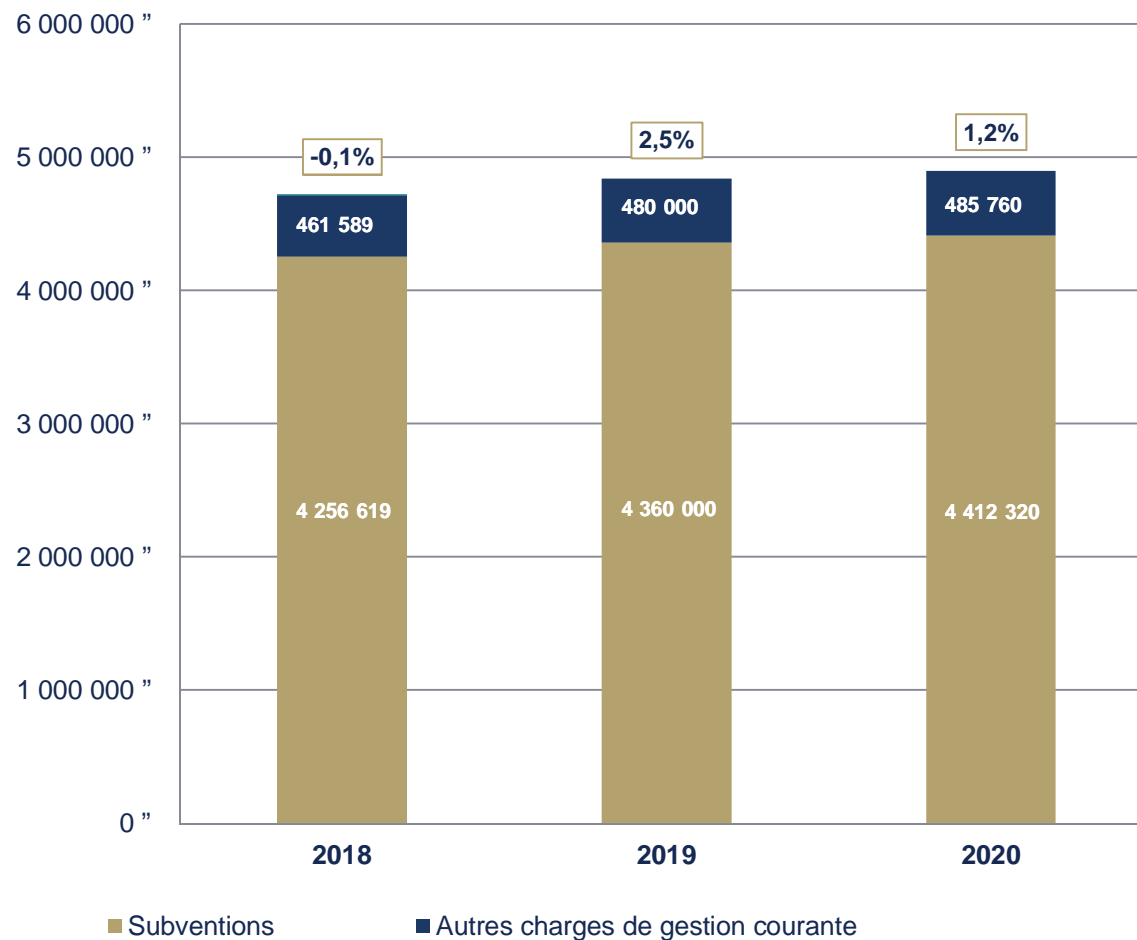


Les évolutions observées tiennent compte de l'évolution des effectifs ainsi que de l'effet GVT.

Le ratio des dépenses de personnel s'élève à 59,7%. Il est légèrement inférieur à la moyenne constatée sur l'ensemble des villes de métropole de 20 000 à 50 000 h. (60,5% en 2016). Cet élément est à mettre en relation avec les services proposés à la population.

# Des subventions arbitrées mais en hausse

## Évolution des charges de gestion courante



Les subventions versées au CCAS et aux associations regroupent 90% des dépenses du chapitre.

La subvention au CCAS progresse de 60 000 " en 2019.

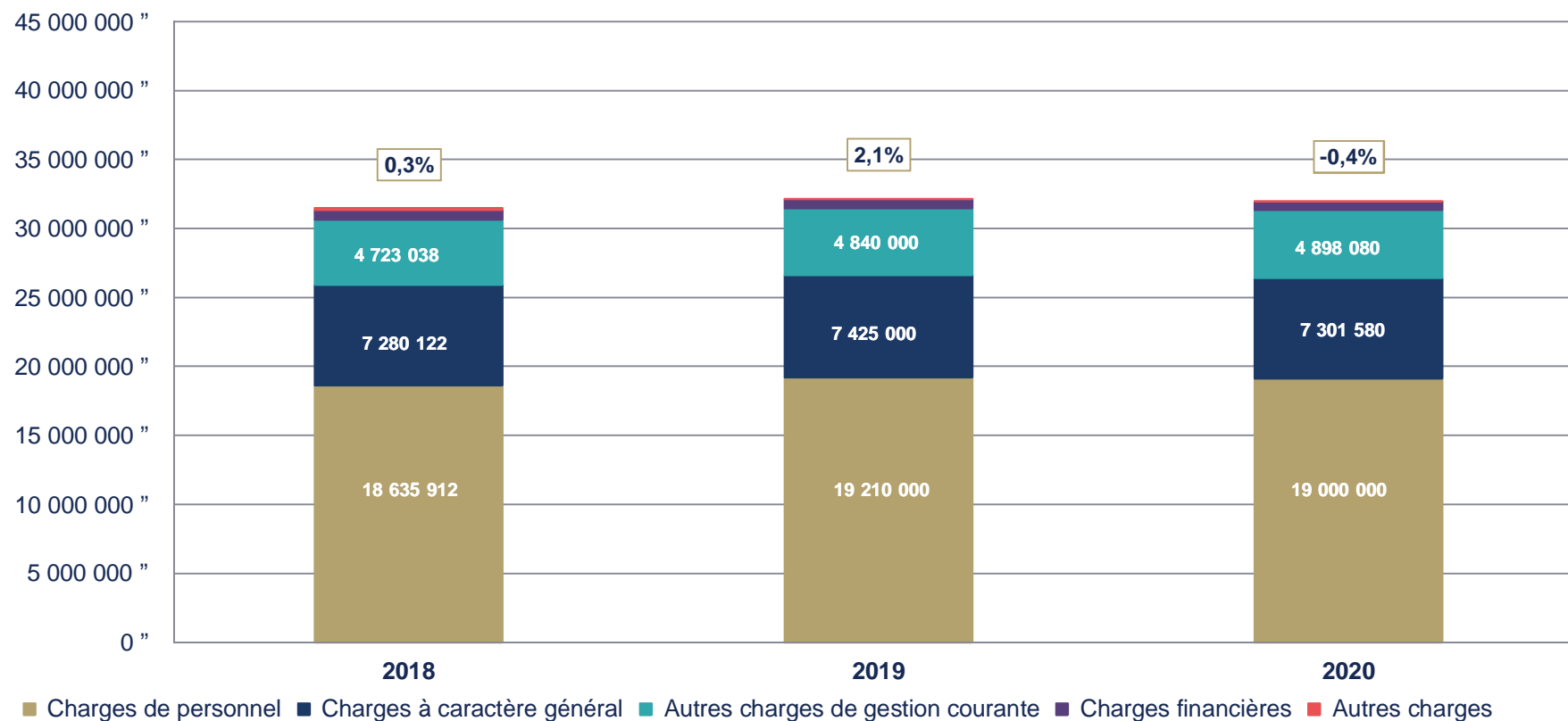
La subvention du Théâtre Liburnia progresse de 50 000 " en 2019 pour atteindre 995 000 " .

Les autres charges de gestion courante, regroupant principalement les dépenses relatives aux élus et les admissions en non-valeurs, représentent 10% du chapitre 65.

Une évolution globale du chapitre de 1,2% a été appliquée en 2020.

# Des dépenses de fonctionnement restreintes mais plus dynamiques que les recettes

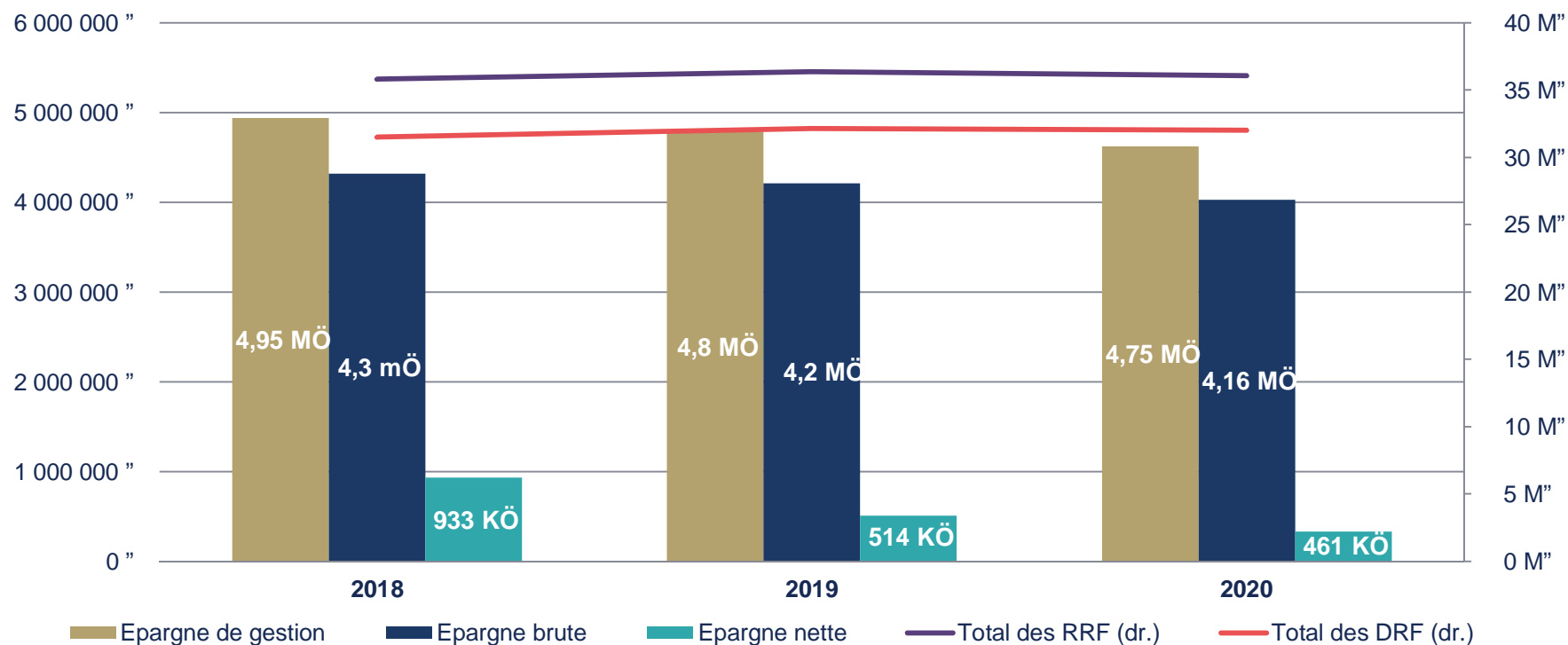
## Répartition et évolution des dépenses réelles de fonctionnement



Les dépenses de fonctionnement progressent légèrement plus rapidement que les recettes en 2019. L'évolution moyenne entre 2018 et 2020 est de 0,84%, contre 0,33% pour les recettes.

# Une épargne nette temporairement réduite du fait de remboursements de capital plus élevés dès 2019

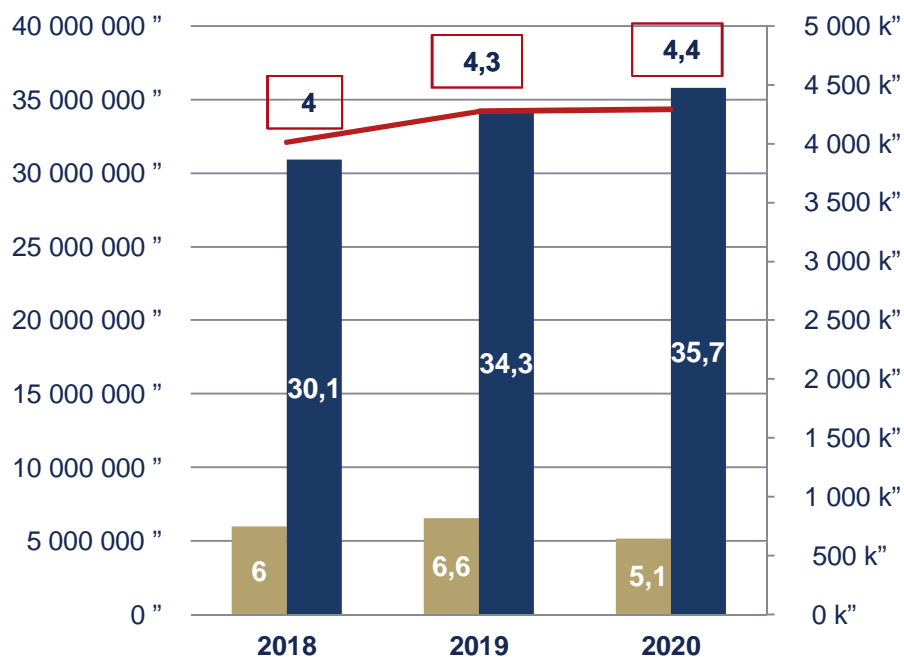
## Évolution des épargnes (hors cessions) et effet de ciseau



L'épargne nette reste positive en 2019 et en 2020. Il est à noter que le taux d'épargne brute est de 11,58% en 2019, ce qui illustre un bon équilibre de la section de fonctionnement.

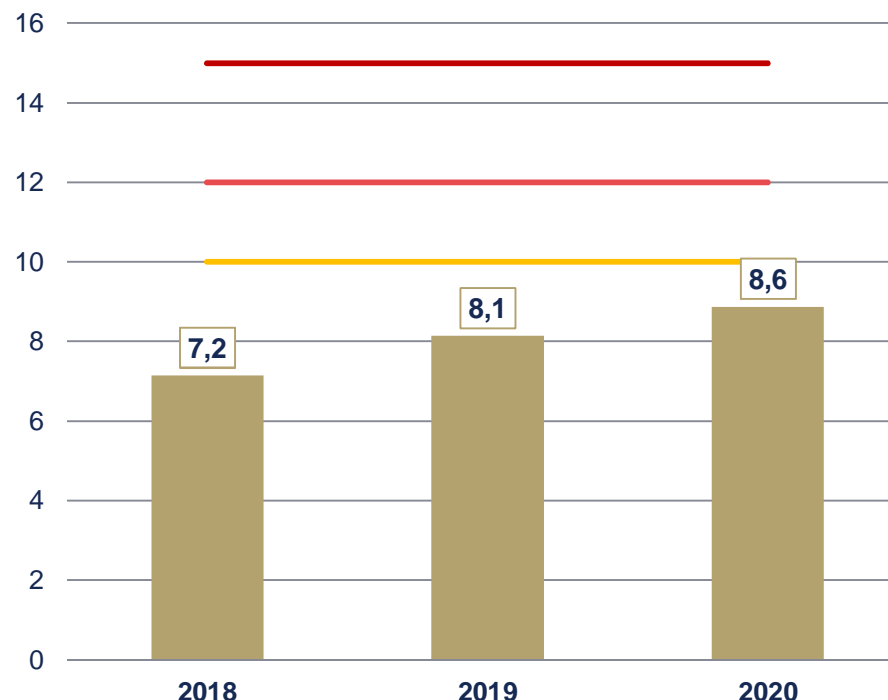
# Un ratio de désendettement en hausse mais sous les seuils

Évolution de l'encours de dette et du recours à l'emprunt et de l'annuité (M€)



■ Emprunts déjà souscrits, Emprunts en cours, Emprunt  
■ CRD au 31/12  
— Annuités (dr.)

Le ratio de désendettement (en années)



■ Ratio de désendettement  
— Seuil critique  
— Seuil limite  
— Seuil LPFP 2018

La ville mobilise 17,7 M€ d'emprunt sur la période. Le ratio de désendettement progresse sous l'effet combiné de la hausse de l'encours de dette et du recul de l'épargne brute. Il reste toutefois éloigné des 12 ans recommandés par Bercy (LPFP 2018).



# Le financement des dépenses d'équipement

## Évolution des moyens de financement de l'investissement et des dépenses d'investissement

	2018	2019	2020
<b>Epargne nette</b>	933 079	513 860	461 692
<b>FCTVA</b>	1 477 919	1 349 932	2 132 520
<b>Taxe d'aménagement</b>	404 263	500 000	500 000
<b>Cessions</b>	1 607 710	1 895 201	1 000 000
<b>Autres recettes</b>	24 788	24 788	24 788
<b>Ressources propres</b>	<b>4 447 759</b>	<b>4 283 782</b>	<b>4 119 000</b>
<b>Subventions</b>	1 525 501	2 300 000	1 500 000
<b>Emprunts</b>	6 000 000	6 579 427	5 059 614
<b>Capacité de financement</b>	<b>11 973 260</b>	<b>13 163 209</b>	<b>10 678 615</b>
<b>Programmes envisagés</b>	<b>10 731 347</b>	<b>13 646 300</b>	<b>10 678 615</b>
<b>Ecart</b>	<b>+1 241 913</b>	<b>- 483 091</b>	<b>-</b>
<b>Utilisations des excédents passés</b>	<b>-</b>	<b>- 483 091</b>	<b>-</b>

# Une utilisation restreinte des réserves

## Évolution et utilisation du fonds de roulement entre 2018 et 2020

Le fonds de roulement est la somme des excédents passés (001 + 002 + 1068). Il s'agit des réserves de la collectivité.

Il évolue en fonction du résultat de l'exercice, correspondant à l'écart entre les recettes et les dépenses de la ville sur l'exercice.

	2018	2019	2020
Fonds de roulement de début d'exercice	41 178	1 283 091	800 000
Résultat de l'exercice	1 241 913	- 483 091	0
Fonds de roulement de fin d'exercice	1 283 091	800 000	800 000

---

# 03

---

## Conclusion

# Synthèse

Les orientations budgétaires pour 2019 s'inscrivent pour la seconde année consécutive, dans un nouveau contexte de encadrement des dépenses des collectivités locales et de resserrement des contraintes réglementaires relatives aux équilibres budgétaires.

Dans le cadre du maintien d'une politique active de transformation de la ville, **35 M€ d'Investissements** sont programmés pour les exercices 2018 à 2020, ce qui impliquera un recours à l'emprunt estimé à **17,6 M€** sur cette période.

Le projet de budget 2019 sera équilibré :

- Sans recours à une hausse de la fiscalité ;
- En maintenant une épargne nette positive ;
- En conservant un ratio de désendettement inférieur à 10 ans ;
- En maintenant un fonds de roulement à hauteur de 800 k"

Dans la continuité des exercices précédents, il s'agit de contenir nos dépenses de fonctionnement, de préserver un niveau suffisant de autofinancement pour réaliser nos investissements.

---

# E.

## Les budgets annexes

---

# 01

---

## Service public de l'Assainissement\*

*\*A compter du 1er janvier 2020, la compétence « eau » et « assainissement » est transférée à La Cali*

# Evolution des principales charges de fonctionnement

- ▲ **Les charges de personnel** : A compter de 2019, l'effectif est passé de 4 à 5 ETP. 2 postes de catégorie A (issus du Budget principal) sont valorisés à hauteur de 0,4 ETP.

2015	2016	2017	2018	2019
32 157	41 968	90 904	143 340	230 000

- ▲ **Les charges à caractère général** : Ce compte enregistre principalement les contrôles et les contres visites des branchements des usagers sur les réseaux.

2015	2016	2017	2018	2019
64 445	125 793	141 202	144 717	188 000

- ▲ **Les intérêts de la dette** : les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective.

2015	2016	2017	2018	2019
276 563	300 212	340 937	321 402	353 080

# Evolution des recettes de fonctionnement

2015	2016	2017	2018	2019
1 083 205	1 179 344	1 454 450	1 282 065	1 300 000

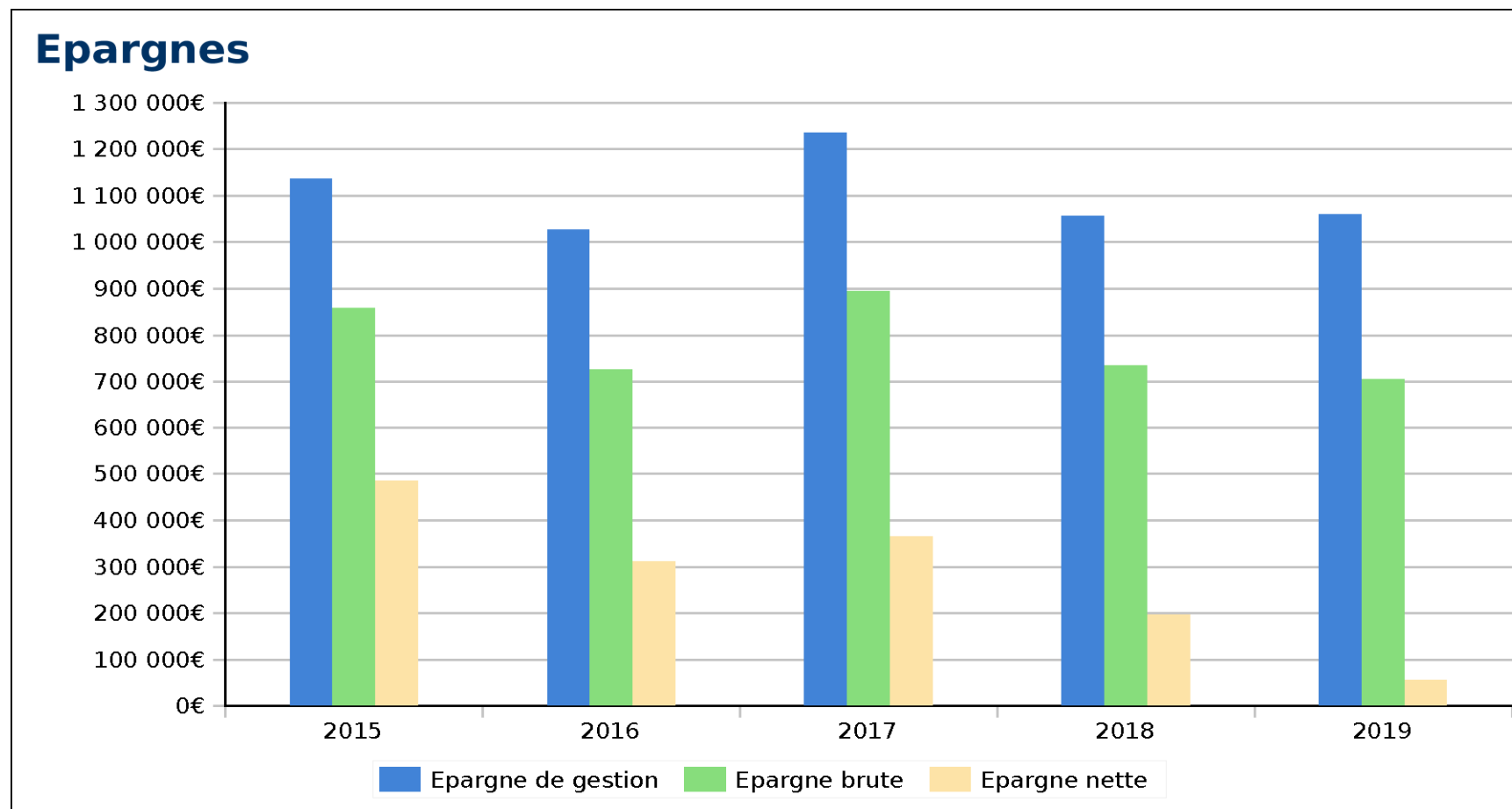
- ▲ La taxe d'assainissement : 0,80 " du m<sup>3</sup> depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015



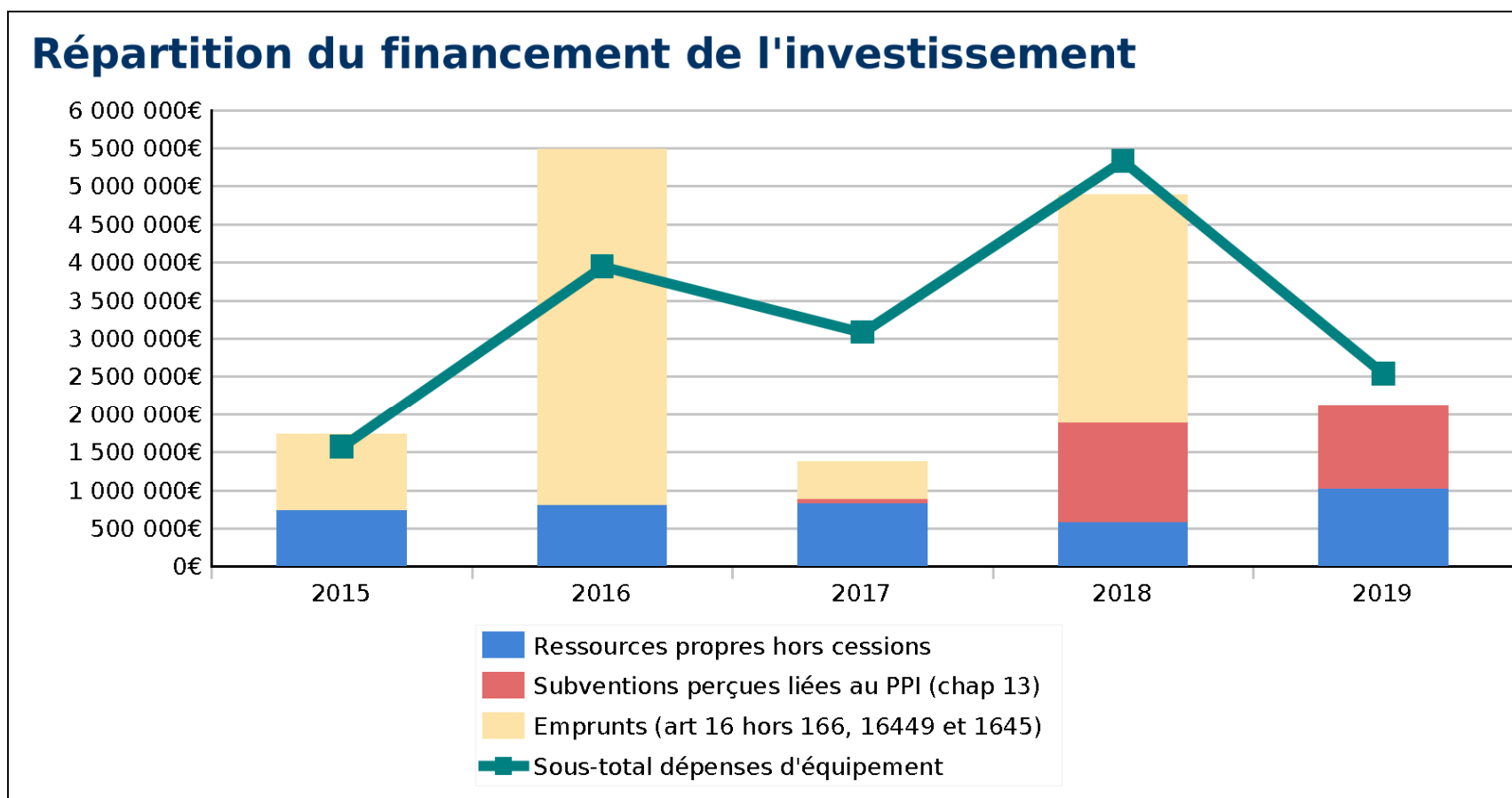
# Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement 2015-2019 : 16,47 M”

	Mise en conformité des réseaux d'assainissement
2015	1 571 568
2016	3 947 539
2017	3 083 805
2018	5 334 936
2019	2 540 000
<b>TOTAL</b>	<b>16 477 848</b>

# Evolution des épargnes 2015-2019



# Des investissements soutenus par le FS IPL 2,4 M" entre 2018-2019



---

# 02

---

## Service Public Local de l'Eau\*

*\*A compter du 1er janvier 2020, la compétence « eau » et « assainissement » est transférée à La Cali*

# Evolution des principales charges de fonctionnement

- ▲ **Les charges de personnel** : A compter de 2019, valorisation de 2 postes (1 catégorie A issu du Budget principal et 1 catégorie B issu du Budget annexe assainissement) à hauteur de 0,6 ETP .

2015	2016	2017	2018	2019
32 157	13 133	13 985	14 031	31 500

- ▲ **Les charges à caractère général** : Ce compte enregistre principalement les contrôles et des contres visites des branchements des usagers sur les réseaux.

2015	2016	2017	2018	2019
29 071	29 284	28 076	51 938	49 650

- ▲ **Les intérêts de la dette** : les frais financiers issus de la dette en cours cumulés avec les frais financiers des emprunts futurs issus de la prospective.

2015	2016	2017	2018	2019
27 396	24 170	21 206	33 520	38 646

# Evolution de la principale recette de fonctionnement

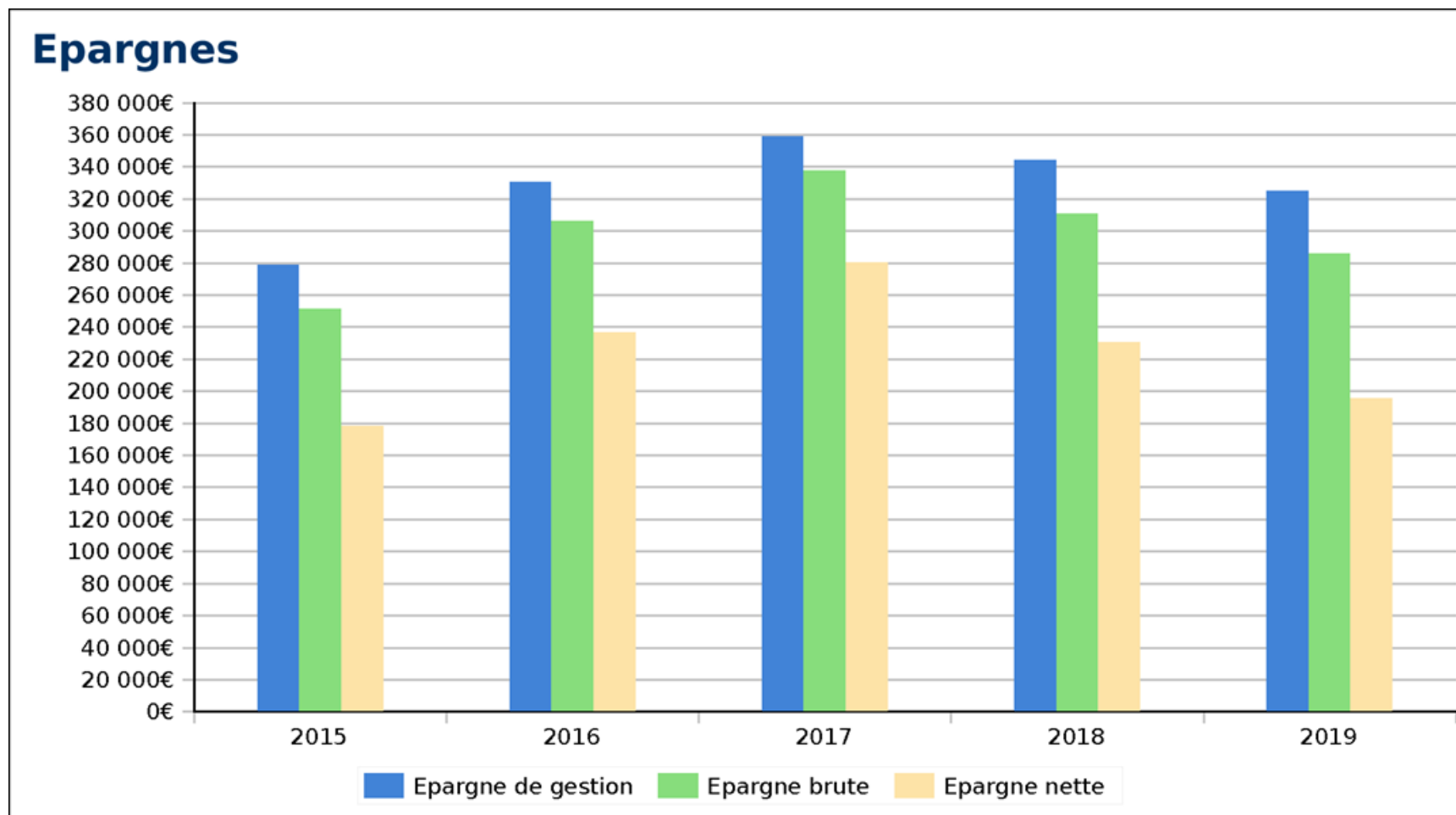
2015	2016	2017	2018	2019
315 950	337 744	358 582	362 751	360 000

▲ La taxe de l'eau : 0,20 " du m<sup>3</sup> depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010

# Les principales opérations d'investissement

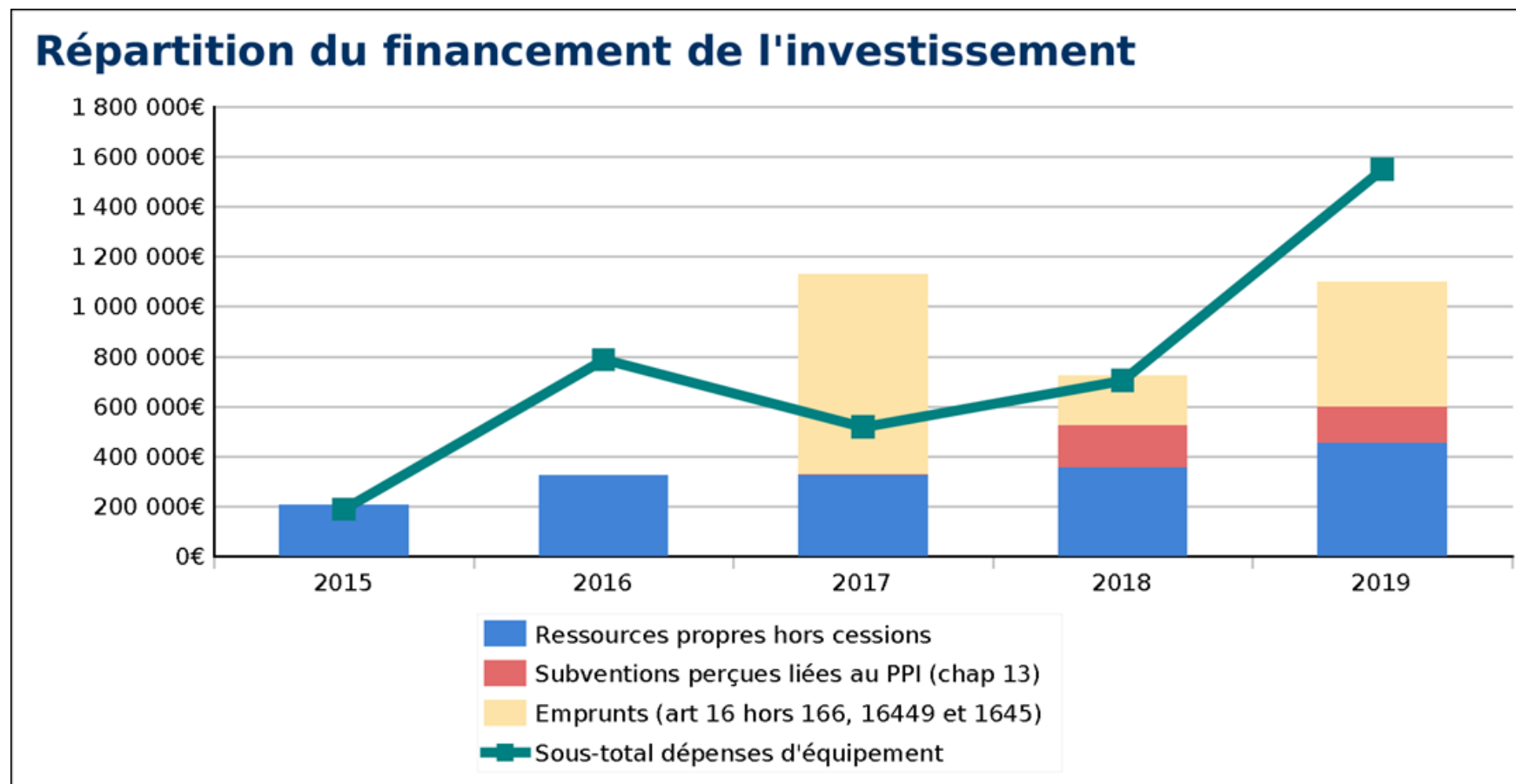
Opérations	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
Réhabilitation des châteaux d'eau	12 511	6 054	463 374	406 209	60 000
Réhabilitation du réseau d'eau potable	96 104	570 146	2 520	11 982	700 000
Unité de traitement Gueyrosse	6 749	16 004	8 934	265 537	
Unité de traitement La Ballastière		772			
Nouveau forage Les Dagueys					630 000
Extension et renforcement du réseau / Périmètre de protection / réseaux incendie	73 842	194 210	43 310	21 345	160 000
<b>Total</b>	<b>189 206</b>	<b>787 186</b>	<b>518 138</b>	<b>705 076</b>	<b>1 550 000</b>

# Evolution des épargnes 2015-2019





# Financement de l'investissement sur la période 2015 - 2019



---

# 03

---

## Port de Libourne-Saint-Emilion

# Evolution des principales charges de fonctionnement

- ▲ **Les charges de personnel** : En 2019, l'effectif compte 1,5 ETP (catégorie C) et un poste (issu du Budget Principal) valorisé à hauteur de 0,5 ETP.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
5 162	44 158	58 305	56 646	79 164	95 951

- ▲ **Les charges à caractère général** :

L'année 2019 prévoit la collecte des déchets des paquebots et la réparation de sinistres

2015	2016	2017	2018	2019	2020
18 329	25 072	128 002	47 330	82 913	60 915

- ▲ **Les intérêts de la dette**

2015	2016	2017	2018	2019	2020
9 737	20 735	26 502	24 497	22 493	20 489

# Evolution de la principale recette de fonctionnement

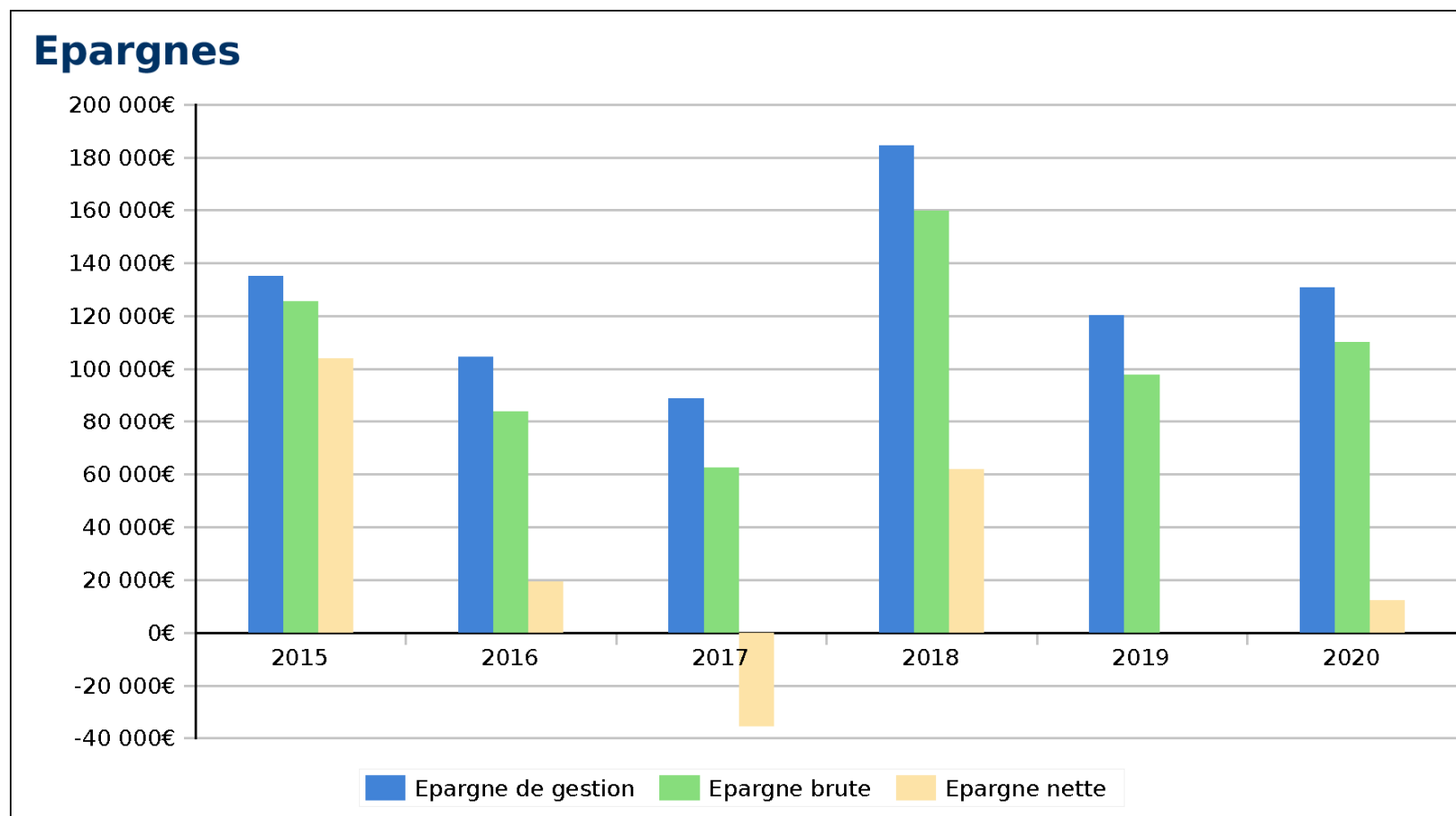
**Produits du port :** On retrouve principalement la facturation des croisiéristes (6 paquebots, bateaux de plaisance et promenade)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Produit des ventes et prestations</b>	161 942	177 505	168 668	204 189	270 924	270 924
<b>Autres recettes</b>			106 367	33 896	3 786	1 386

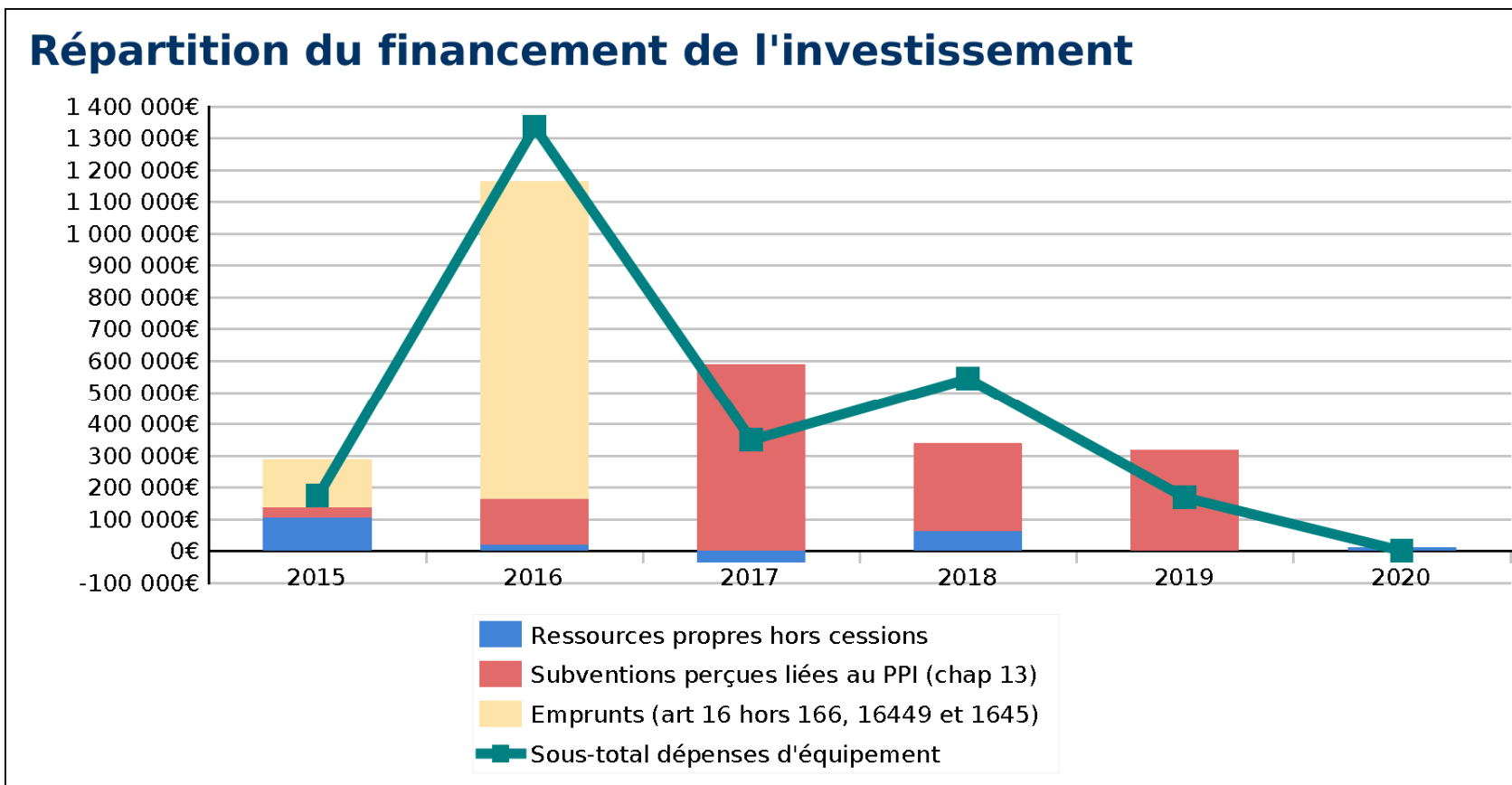
▲ **Participation du budget principal de la Ville** (financement du poste d'assistante à 50% en 2019-2020)

2015	2016	2017	2018	2019	2020
0	0	0	50 000	7 500	15 000

# Evolution des épargnes 2015-2020



# Financement de l'investissement sur la période 2015 - 2020



---

# 04

---

## **FAC : FESTIVITES ACTIONS CULTURELLES**

# Evolution des principales charges de fonctionnement

## ▲ Les charges de personnel : En 2019, l'effectif compte 10 ETP.

2015	2016	2017	2018	2019	2020
364 697	354 183	393 218	432 565	439 780	445 056

## ▲ Les charges à caractère général

2015	2016	2017	2018	2019	2020
660 668	602 738	683 660	744 165	721 586	730 245

## ▲ Les intérêts de la dette

2015	2016	2017	2018	2019	2020
46 036	42 191	38 200	34 301	30 255	27 893



# Evolution des principales recettes de fonctionnement

- ▲ Produits des services : Ce compte regroupe les abonnements de la saison culturelle, la location du théâtre et la centrale

2015	2016	2017	2018	2019	2020
135 710	114 510	107 053	129 744	171 302	172 375

- ▲ Subventions et participations (mécénats et partenaires institutionnels)

2015	2016	2017	2018	2019	2020
282 644	220 996	277 384	298 867	190 000	190 000

# Evolution de la subvention d'équilibre

## ▲ Subvention d'équilibre versée par le Budget principal

	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Budget prévisionnel	917 500	895 000	920 000	990 000	995 000	995 000
Compte administratif	860 000	895 000	820 000	945 000		

---

# E.

## Les ratios

# Evolution des ratios 2015-2020

▲ Ci-dessous le tableau des ratios obligatoires (données Finance active)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Villes de 20 à 49 999 habitants 2016
<b>DRF / population</b>	1 379	1 336	1 245	1 234	1 260	1 250	1 236
<b>Produit des impositions / population</b>	566	590	625	636	659	681	628
<b>RRF / population</b>	1 559	1 519	1 477	1 467	1 500	1 452	1 421
<b>Dépenses d'équipement brut / population</b>	272	376	486	396	509	392	253
<b>Encours de la dette / population</b>	924	989	1 182	1 212	1 344	1 398	1 109
<b>DGF / population</b>	201	166	154	156	158	159	213
<b>Dépenses personnel / DRF</b>	60,92 %	61,14 %	59,37 %	59,15 %	59,72 %	59,56 %	60,50 %
<b>DRF et remboursement annuel capital / RRF</b>	95,15 %	95,35 %	92,46 %	93,21 %	93,71 %	96,06 %	94,50 %
<b>Dépenses d'équipement brut / RRF</b>	17,46 %	24,74 %	32,89 %	27,01 %	33,96 %	26,98 %	17,80 %
<b>Encours de la dette / RRF</b>	59,31 %	65,07 %	79,1 %	86,63 %	88,34 %	96,25 %	78 %

DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement  
 RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement  
 DGF : Dotation Globale de Fonctionnement